

Combat Laïque 76

Bulletin du Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime

creal76@creal76.fr



N°93 JUN 2024

« J'ai moins peur des extrémistes religieux que des laïques qui se taisent » Charb

Résister, unifier

P. 2

JO de Paris : l'important, c'est de surveiller

P. 5

Jeux olympiques : sport d'élite ou activités physiques pour tous ?

P. 6

Choc des savoirs : à l'école du tri social

P. 16

Vers une Europe bunker

P. 18

Coup de chapeau à Toomaj Salehi, rappeur iranien condamné à mort par les mollahs

P. 23



AGENDA

Retrouvez tous les rendez-vous sur la page www.creal76.fr

Avec ce numéro un supplément :

Madeleine Pelletier aux congrès socialistes (1906-1910) : le difficile combat pour la reconnaissance politique des femmes

« Que la jeunesse bourgeoise et la jeunesse prolétarienne s'abreuvent à la même source de joie musculaire, voilà l'essentiel ; qu'elles se rencontrent, ce n'est, présentement qu'accessoire. De cette source découlera, pour l'une comme pour l'autre, la bonne humeur sociale : seul état qui puisse autoriser pour l'avenir l'espoir de collaboration efficace. »

Pierre de Coubertin, *Pédagogie sportive*, 1922



Sommaire

É
d
i
t
o

Résister, unifier

Le recul de la démocratie au niveau mondial est généralisé, il concerne aussi tous les pays d'Europe. Il risque d'emporter les principes chèrement acquis - droits humains universels, acquis sociaux - au profit des nationalismes et des identitarismes. Il porte en germe conflits, armement et guerres.

- 2 - Édito : Résister, unifier
- 3 - Chronique du mécréant : Anathèmes versus débats
- 4 - Activité physique et sport moderne
- 5 - JO de Paris, l'important c'est de surveiller Le Vatican veut des jeux saints
- 6 - JO : sport d'élite ou activités physiques pour tous ?
 - Textes en ligne : Les pays pauvres financent les plus riches
 - L'extrême-droite et l'éducation
- 7 - JO et prostitution
 - Note de lecture : Révolution, I, Liberté
- 8 - Échos d'ailleurs : Arabie Saoudite Gambie
- 9 - Échos d'ailleurs : Afghanistan
 - Note de lecture : Histoire de Jérusalem
- 10 - Décryptage : De l'en-soi ou pour soi
- 11 - Le premier tribunal sikh au monde pour rait ouvrir à Londres le 1er juin
- 12 - Europe : des mythes au service d'une machinerie antisociale
- 13 - Note de lecture : Larzac : histoire d'une résistance paysanne
- 14 - Mots croisés
 - Texte en ligne : Les établissements d'enseignement privé contribuent fortement à la ségrégation scolaire
- 15 - Recrutement dans l'EN : y a quel-qu'un ?
- 16 - Choc des savoirs : à l'école du tri social
 - Textes en ligne : Pour sortir du capitalisme autoritaire
 - Le recul alarmant de la démocratie dans le monde
- 17 - Deux livres pour mieux comprendre ce qui se passe en Palestine
- 18 - Vers une Europe bunker
- 19 - LQR : la propagande au quotidien
- 20 - Sciences, mangement et politique ne font pas bon mélange
- 21 - Vie du CREAL
- 22 - Derniers pavés de mémoire
- 23 - Coup de chapeau à Toomaj Salehi
- 24 - Chronique de Rahan : Rahan est-il venu en Normandie ?

Une étude de ce phénomène inquiétant a été menée par 4 200 chercheurs sur 179 pays. Le nombre de « démocraties libérales » (32) est désormais dépassé par celui des « autocraties fermées » (33) telles l'Afghanistan, l'Iran. Le nombre « d'autocraties électives » - l'extrême droite peut prendre ou garder le pouvoir par les urnes - est passé de 36 à 55 et ces 88 autocraties au total sont des poids lourds (Inde, Chine, Russie...). Rappelant l'évolution autoritaire et répressive en cours, l'étude note : « *Contrairement au XX^e siècle, la démocratie recule moins sous les coups d'État ou les invasions armées, mais davantage par une érosion intérieure des droits fondamentaux¹.* »

Même si 73 % des réfugiés et demandeurs d'asile (33 millions) sont répartis dans les pays du Sud contre 27 % en Amérique du Nord et en Europe (12 millions) selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, cela n'empêche pas ces pays riches de se transformer en bunker, comme y contribue le Pacte européen pour l'immigration et l'asile adopté le 10 avril. Dans le même temps, le transfert de richesses des pays pauvres vers les pays riches est évalué à 660 milliards de dollars par an². La présence de l'extrême droite dans des gouvernements en Europe, l'augmentation prévue du nombre de députés de cette mouvance au Parlement européen, la possibilité de l'arrivée de Trump à la présidence des États-Unis ne feront que renforcer la menace identitaire, xénophobe, liberticide, les reculs sociaux et éloigner les possibilités de paix.

Jean-Pierre Filiu souligne l'intérêt de Poutine et de Nétanyahou à la victoire

de Trump³. Les extrêmes droites religieuse et politique divisent et essentialisent les populations. Elles portent en elles les conflits, la barbarie et la guerre. La verticalité du pouvoir macronien, la privatisation répétée du débat avec la seule extrême droite, la brutalité sociale envers les chômeurs, la jeunesse, les écologistes, l'éducation nationale sommée de fermer la porte des études aux enfants des classes populaires, la reprise de la préférence nationale ou l'évocation du droit du sang par Darmanin sont des tremplins pour les thèmes du RN et autre Reconquête. La Secrétaire générale de la CGT, Sophie Binet, prévient : « *L'extrême droite arrive toujours au pouvoir quand la gauche est divisée.* »

La laïcité, dans son étymologie grecque *laos*, désigne l'unité d'une population considérée comme un tout indivisible. Cela implique de prendre le chemin émancipateur du combat laïque lié au combat social en résistant aux menaces et aux divisions, en construisant l'unité. □

¹ https://www.alternatives-economiques.fr/benedicte-manier/recul-alarant-de-democratie-monde/00111098?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=14052024&utm_campaign=quotidienne_abo

² https://www.alternatives-economiques.fr/pays-pauvres-finacent-plus-riches/00111099?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=10052024&utm_campaign=quotidienne_abo

³ https://www.lemonde.fr/international/article/2024/05/05/pourquoi-vladimir-poutine-est-le-grand-vainqueur-de-la-guerre-de-gaza_6231630_3210.html?lmd_medium=email&lmd_campaign=trf_n_ewsletters_lmfr&lmd_creation=a_la_une&lmd_send_date=20240505&lmd_email_link=a-la-une-articles-H2_titre_3&M_BT=36414684675368&rand_om=1051505225

Francis VANHÉE le 02.06.24

« Il y a deux races distinctes : celle au regard franc, aux muscles fort, à la démarche assurée, et celle des maladiés, à la mine résignée et humble, à l'air vaincu. Eh bien ! c'est dans les collèges comme dans le monde : les faibles sont écartés, le bénéfice de cette éducation n'est appréciable qu'aux forts. »

Pierre de Coubertin (1889)



Anathèmes versus débats

Le 17 mai était la Journée mondiale de lutte contre les LGBTphobies. En France, les manifestations avaient pris pour cible un projet de loi déposé par des sénatrices et sénateurs LR. Le texte visait à « *interdire de prescrire des bloqueurs de puberté aux mineurs [...], interdire la prescription et l'administration d'hormones croisées aux mineurs ainsi que la chirurgie de réassignation sexuelle.* »

Le sujet est sérieux et mérite un débat.

Pas sûr que les opposantes et opposants à cette loi choisissent toujours les arguments les plus pertinents pour convaincre. L'article de *Libération*, publié sur le site du journal le 6 mai 2024, est illustré d'une photo de la tête d'une manifestation parisienne récente sur le même sujet, au moment de la prise de parole. Derrière l'oratrice, est déployée une banderole portant cette inscription : « Transphobie, islamophobie, de cette éducation là, nous n'en voulons pas ». Est-il possible d'imaginer pire salmigondis idéologique ?

L'islamophobie, faut-il le rappeler, est un concept popularisé par des musulmans radicaux conçu comme « *une arme de discrédit massif, pour amalgamer les résistants de l'islam politique avec les haineux, les xénophobes et les racistes*¹ ». Manquer de respect à la religion, c'est manquer de respect aux croyantes et aux croyants. Par ce tour de passe-passe, toute remise en cause de la religion est assimilée à une position raciste.

Et c'est là que l'on en perd son « latin » ! S'il y a une question sur laquelle TOUTES les religions du Livre sont au diapason, c'est bien leur détestation, leur condamnation féroce de l'homosexualité et de la sexualité libre en général. Cette condamnation peut aller, dans les pays où la loi religieuse s'applique (et pas seulement dans les pays musulmans), jusqu'à de lourdes peines de prison, des punitions corporelles ou la peine de mort. Comment un mouvement qui dénonce à juste titre les violences commises au titre de la discrimination de pratiques sexuelles ou de genre peut en même temps défendre un concept qui empêche toute critique de la religion, principale pourvoyeuse idéologique de ces mêmes violences ?

Le communautarisme, ce nouveau prêt-à-penser qui obscurcit à souhait la compréhension politique de la période que nous vivons, est probablement une des raisons principales de cette improbable confusion. Si l'on oublie l'universalisme des droits des hommes et des femmes et avec lui la condamnation de l'oppression

religieuse, le combat pour les droits et l'égalité devient l'agrégation de combats particuliers.

Chaque communauté porte ses revendications et quiconque n'en fait pas partie n'est évidemment pas habilité à émettre un jugement sur leur bien-fondé. Si d'aventure une citoyenne ou un citoyen n'appartenant pas à la communauté se permet de donner un avis différent, même s'il est sérieusement argumenté, elle ou il se voit immédiatement taxé.e d'illégitime d'abord, et ensuite d'islamophobe, de transphobe, de grossophobe, d'antisémite, de raciste et la liste n'est bien sûr pas exhaustive.

Ce qui devient central, ce n'est plus notre appartenance à une classe sociale, ce n'est plus l'émancipation collective autour de valeurs communes, mais le combat identitaire. « *Le citoyen s'étant ainsi effacé devant l'individu perçu à travers sa seule identité, le fossé se creuse entre le "nous" au bord de l'effondrement, et le "moi" triomphant*². » Fin du débat possible, remplacé par un échange d'anathèmes assassins. Une conception totalitaire de la vie intellectuelle dont s'accommodent facilement tous les fanatiques religieux, champions toutes catégories de la litanie dogmatique... « *C'est précisément dans les périodes de montées aux extrêmes, quand les consciences se durcissent et que tout dialogue menace de se rompre, qu'il faut protéger l'espace d'une frontalité honnête, le seul qui permet véritablement de penser*³. »

Ayant abandonné l'idée de pouvoir trouver en société la voie d'un dialogue, d'une critique collective du patriarcat, du colonialisme, du capitalisme, ces nouvelles « radicalités » émiettent le mouvement social, jetant les communautés les unes contres les autres et, de fait, handicapent lourdement l'hypothèse d'une vision commune et alternative de l'avenir. □

¹ Djemila Benhabib, *Islamophobie, mon œil !*

² Mark Lilla (cité par Olivier Meuwly, « La gauche américaine et le piège identitaire », *Le Temps*, consultable en ligne)

³ Jean Birnbaum, *Le courage de la nuance*

« Le sport doit être pratiqué avec ardeur, je dirais même avec violence. Le sport, ce n'est pas l'exercice physique pour tous au point de vue de l'hygiène à condition d'être sage et modéré. Le sport est le plaisir des forts ou de ceux qui veulent le devenir physiquement et moralement. Il comporte donc la violence, l'excès, l'imprudence. Rien ne le tuerait plus sûrement que de vouloir l'emprisonner dans une modération qui est contraire à son essence. »

Pierre de Coubertin, cité dans *Les dessous de l'olympisme* (M. Caillat et J.-M. Brohm) in Coubertin, « Le sport élément de paix », publié dans *Centenaire Pierre de Coubertin*, Presses de l'Imprimerie nationale, 1964.



Activité physique et sport moderne

De nombreux exercices physiques étaient pratiqués dans les sociétés antiques et féodales : soule, lutte, natation, escrime, tournois... Aujourd'hui encore, toute activité physique n'est pas un « sport » : la danse par exemple est un « art de la scène ». Comment a-t-on évolué vers le « sport » moderne et qu'est-ce qui le caractérise ?

Contrairement au mythe entretenu par Pierre de Coubertin, il y a une différence fondamentale entre les Jeux olympiques antiques et les JO modernes. Le sport hellénique s'inscrivait dans le contexte de la civilisation des cités grecques, de leur extension, des rivalités et des guerres aux VI^e-IV^e siècle (av. J.-C.) : l'objectif était de triompher du ou des concurrents directs, pas de réaliser un record mesuré, chronométré.

Cette **absence de mesure et de performance** est une différence fondamentale avec le sport de compétition actuel. « *C'est le record, entre autres, qui constitue le sport moderne* », estime **J.-M. Brohm**¹. Il est, de plus, organisé en associations, en fédérations : cette institutionnalisation distingue le sport professionnel et amateur de l'activité physique.

Un essor concomitant avec la révolution industrielle

Le sport moderne s'appuie, selon **J.-M. Brohm**, sur les piliers de la société marchande capitaliste : le rendement, la hiérarchisation, la bureaucratie et la publicité. Des clubs sportifs sont créés en Angleterre, puis en France à partir de 1872. Ils sont fréquentés par la bourgeoisie qui cherche à remplacer la place sociale de la noblesse donnée par le sang par l'exploit individuel, tandis que les classes populaires pratiquent des jeux de force, de balles...

L'éducation physique pour tous, garçons et filles, dans les écoles figurait au programme de la Commune de Paris : ce fut une des premières initiatives populaires s'opposant à l'idéologie sportive. En 1880, après l'amnistie des communards, Paschal Grousset fonde, avec des hommes comme Jean Macé, Alexandre Dumas, Jules Verne, la **Ligue française d'éducation physique**. En 1888, Jules Simon, un proche de Thiers, crée le **Comité pour la propagation des exercices physiques et développement du sport d'élite**, dont le baron de Coubertin est le secrétaire.

Une filière très lucrative

Le Groupe bancaire **BPCE**, premier partenaire des Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024, a publié un bilan de l'économie du sport en France, **La filière sport : les challenges d'une championne**².

Le poids du sport dans l'économie y est estimé à 2,6 % du PIB, soit 64 milliards d'euros.

Le secteur public soutient le sport à hauteur de 20 milliards d'euros par an, dont 12,5 milliards d'euros pour les collectivités territoriales (à travers notamment les équipements sportifs). Ces dernières considèrent « *le sport [comme] une priorité politique, [...] comme un vecteur de cohésion et d'inclusion sociale, voire comme une réponse à des enjeux de santé publique ou de*



rayonnement économique », car il génère une importante activité lucrative d'entreprises privées (71 milliards d'euros réalisés, pour l'essentiel, par des PME et des grandes entreprises). Le sport est le 2^e poste de dépenses des communes, derrière l'éducation.

Le sport, apolitique ?

« *Si l'on définit la diplomatie comme la mise en œuvre de la politique étrangère d'un État pour défendre ses intérêts nationaux, force est de constater que, dès la naissance du sport moderne, la culture sportive a été abondamment instrumentalisée par les pouvoirs en place pour rayonner ou fortifier leurs relations extérieures*³ ». Les grandes compétitions sportives comme les JO ou le Mondial de football peuvent parfois donner lieu à des affrontements entre États par athlètes interposés, mais elles leur permettent surtout de développer des « coopérations » économiques. Elles offrent aussi aux pays organisateurs la possibilité d'acquérir une « respectabilité », les derniers exemples en date étant la Chine et le Qatar...

De plus, Coubertin ne cachait pas sa volonté de doter les élites de « bonnes » valeurs et de discipliner les classes laborieuses par le sport qui, disait-il, est le plus grand « *apaiseur* » de la « *colère sociale* ». C'est bien un des rôles dévolus aux JO de Paris : tenter d'anesthésier les luttes sous prétexte de grande fête sportive nationale alors que les inégalités sont de plus en plus criantes. Les conséquences négatives des JO à Paris sont nombreuses : renforcement des outils de surveillance, déplacement de SDF et de migrant.es, réquisition de logements étudiants... Les sans-papiers qui travaillent sur les chantiers des JO et du Grand Paris sont particulièrement exploités. Leur coordination a lancé un mouvement de grève pour exiger une régularisation collective de tous les sans-papiers ainsi que le retrait de la loi immigration. Leur mot d'ordre : « *Pas de droits, pas de papiers : pas de JO !* ». □

¹ J.-M. Brohm, *Sociologie politique du sport*

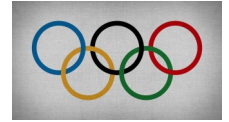
² <https://www.groupebpce.com/app/uploads/2023/11/231120-BPCE-Observatoire-economie-sport.pdf>

³ *Le sport, un objet social*, sous la direction de Sylvain Ferez et Philippe Terra, éd. Athéna, 2023

Source : *L'Émancipation syndicale et pédagogique*, n°6, février 2024



JO de Paris L'important, c'est de surveiller



La Loi relative aux Jeux olympiques et paralympiques de 2024 (JOP 2024), examinée en procédure accélérée le 12 avril 2023, a été votée le 19 mai 2023. Sous prétexte de « *risques d'actes de terrorisme* », cette loi prévoit l'expérimentation de différents outils intrusifs de surveillance ainsi que des dérogations aux règles normales.

Le gouvernement voulait mettre en place une dérogation au repos dominical du 1^{er} juin au 30 septembre 2024 à l'occasion des Jeux sur une période de 4 mois, considérant que cette possibilité est justifiée par les « *besoins exceptionnels qui résulteront de la tenue des Jeux* ». Après amendement, il ne sera possible aux commerces alimentaires, d'habillement, d'électronique, ou encore aux coiffeurs de déroger au repos dominical "que" du 15 juin au 15 septembre 2024, sachant que les Jeux olympiques débuteront le 26 juillet, les Jeux paralympiques s'achevant le 8 septembre.

L'article 10 autorise la vidéosurveillance algorithmique dans les espaces publics. Les images des caméras de surveillance placées sur des drones, sur les sites olympiques et leurs abords, dans les transports publics seront analysées par des algorithmes de sociétés privées pour détecter en temps réel des risques d'actes de terrorisme ou d'atteintes graves à la sécurité des personnes.

Quels critères pour repérer un risque ? Même si le texte ne prévoit pas la reconnaissance faciale, l'étude des comportements utilisera des données biométriques, qualifiées de données sensibles par le Règlement général sur la protection des données (RGPD). Susceptible de graves erreurs d'interprétation, une telle surveillance algorithmique portera atteinte à des libertés fondamentales comme le consentement explicite des personnes concernées, la liberté de circulation, de réunion ou d'expression.

En plus de cette surveillance algorithmique, les scanners corporels (dont l'usage est actuellement limité aux aéroports) seront déployés pour "faciliter" l'accès aux manifestations sportives, récréatives ou culturelles rassemblant plus de 300 spectatrices et spectateurs. Par ailleurs, au nom de la lutte antidopage, des tests ADN pourront être pratiqués sur les sportives et les sportifs, dans des conditions mal définies, et un nouveau cas sera ajouté au Code civil, pérennisant cette utilisation pour les futurs contrôles antidopage. La loi a inscrit également "opportunément" une aggravation de la répression des intrusions dans les enceintes sportives en créant de nouveaux délits qui permettent de réprimer des actions militantes pacifiques. Enfin, tous les salariés ou bénévoles travaillant sur les sites des Jeux devront obligatoirement faire l'objet d'une enquête administrative préalable, avec consultation du Fichier des signalements pour la prévention de la radicalisation à caractère terroriste (FSPRT), soit environ 50 000 personnes concernées.

Cerise sur le gâteau olympique, cette loi s'applique largement au-delà des JOP 2024 puisque, mise en œuvre dès le vote, l'expérimentation ne s'achèvera que fin juin 2025 et certaines dispositions deviendront pérennes, comme le délit d'intrusion dans les stades et sur les terrains sportifs... pour l'instant. □

Le Vatican veut des jeux saints

L'Athletica Vaticana a été créée en 2019 pour développer l'influence catholique et peser à l'international en utilisant le sport. Le Vatican serait aux anges si, grâce à l'association, il réalisait son rêve de participation aux JO de 2028 à... Los Angeles. Rappelons que le dominicain Henri Didon est l'auteur de la devise olympique : plus vite, plus haut, plus fort.

L'association est soutenue par le Comité olympique national italien et par quelques fédérations sportives internationales. L'actuel président du Comité olympique international, Thomas Bach, a participé, en 2022, à un congrès organisé au Vatican par Athletica Vaticana en présence du pape François. Y était présente Isabelle de Chatellus, directrice de Holy games (Jeux saints). Elle entend, avec la bénédiction des évêques français, « *accompagner spirituellement les Jeux de Paris* » au travers d'initiatives mêlant sport et religion. Jean Castex a remis, en octobre 2022, au pape François, une tunique dédiée au footballeur argentin Messi : 500 millions de followers.

Plus que le Messie ? □

Source : *Libération* du 10 mai 2024

« *Citius, Altius, Fortius* »

« Plus vite, plus haut, plus fort ». On doit cette devise des Jeux olympiques « modernes » à un père dominicain, Henri Didon, qui fut le conseiller du baron Pierre de Coubertin. Les premiers jeux ont lieu à Athènes en 1894 : le père Didon y célèbre la première « messe olympique » de l'Histoire devant 4 000 personnes. Mais, dans une France où l'État est séparé de l'Église, le message religieux pose rapidement problème (*Altius*, plus haut, c'est l'élévation de l'âme, vers le Christ...). En 1924, aux JO de Paris, Coubertin lui donne donc le sens d'une ode à la performance.

« Le seul véritable héros olympique est le mâle individuel. Les olympiades femelles sont impensables. Elles seraient inintéressantes, inesthétiques et incorrectes. Aux Jeux olympiques, leur rôle devrait être surtout, comme aux anciens tournois, de couronner les vainqueurs. »

Pierre de Coubertin (1923)



Jeux olympiques : sport d'élite ou activités physiques pour tous ?

« *Les Jeux vont insuffler un élan inédit à la pratique de nos concitoyens,* » affirmait Amélie Oudéa-Castéra le 18 janvier. Cette affirmation rappelant la théorie du ruissellement est un mensonge de plus alors que l'activité physique est un enjeu sanitaire important

La sédentarité et l'obésité consécutive touchent un milliard de personnes. En France, 73 % des jeunes de 11 à 17 ans n'atteignent pas les préconisations en matière d'activité physique et le pays, selon une étude internationale, se classe 119^e sur 140 concernant l'activité des adolescents. Les études sur les bienfaits escomptés des grands événements sportifs des deux dernières décennies « *n'ont pas montré d'effet immédiat ou différé [...] dans l'augmentation de la pratique d'activités physiques des jeunes ou des adultes* ». Le défi majeur reste l'accès « *à une alimentation saine et à la pratique du sport [...] pas accessibles ou abordables pour les personnes à faible revenu* ». Dans le même temps, les champions de la malbouffe parrainent les événements sportifs : Coca-Cola pour les JO et Mac Donald's pour la Ligue 1 de football. De quoi faire hurler quand on ajoute que le marketing alimentaire s'adresse aussi aux enfants !

En Seine-Saint-Denis où se déroulent une bonne partie des JO, 40 % des élèves entrant en sixième ne savent pas nager. Parents et professeurs sont mobilisés ce printemps pour un plan d'urgence pour l'éducation, un collectif dénonce le fait que le nombre d'installations sportives ne représente que le tiers de la moyenne nationale. Le Syndicat national de l'éducation physique observe que depuis l'attribution des JO à Paris en 2017 « *la place de l'EPS et du sport scolaire ne cesse de se dégrader* ». La population ne se déclare « *pas enthousiasmée par les Jeux* » à 57 % selon un sondage, malgré le sponsoring omniprésent, la publicité outrancière, la manne financière publique, l'instrumentalisation des élèves du CP au CM2 à qui a été distribuée une pièce de 2 € JO 2024 et



la médiatisation du parcours de la flamme inventé par le pouvoir nazi pour les JO de 1936 à Berlin.

L'activité physique pour tous est moins médiatique que la grande messe olympique. Elle ne fait pas le poids face à la communion d'intérêts financiers, politiques, idéologiques promouvant le spectacle, la compétition, une vision du corps marchandisée, standardisée, « une culture de l'antagonisme, de l'autoritarisme et de l'individualisme. » □

Source et citations : « Paris 2024 : des Jeux olympiques sans joie », *Le Monde diplomatique*, mai 2024, pages 11 à 14

Textes en ligne

Les pays pauvres financent les plus riches

(Alternatives économiques)

La position dominante des pays riches dans la finance mondiale les place en banquiers du monde. Une récente étude montre comment ils

siphonnent l'épargne des autres pays.

Au cours de la dernière décennie, chaque année, s'opère un transfert de revenus nets des pays pauvres vers les plus riches équivalant à 1 % du PIB des 20 % des pays les plus riches en termes de revenus par habitant.

Autrement dit, les quatre cinquièmes les plus pauvres de la planète financent le cinquième le plus aisé à hauteur de 660 milliards de dollars par an, révèle [une récente étude du World Inequality Lab](#).

Lire la suite : https://www.alternatives-economiques.fr/pays-pauvres-finacent-plus-riches/00111099?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=10052024&utm_campaign=quotidienne_abo

L'extrême droite et l'éducation

(Questions de classes)

« *Redresser les corps, redresser les esprits, pour redresser la nation* », le projet éducatif de l'extrême droite est à l'image de son idéologie et de ses valeurs : *inégalitaire, autoritaire et identitaire.*

Largement sous-estimée dans le décryptage du programme des droites extrêmes, malgré son rôle central dans leur stratégie de conquête de l'hégémonie culturelle, la question scolaire est pourtant bien perçue par les identitaires comme « la mère de toutes les batailles. » (Eric Zemmour)

Le lien donne accès à une cartographie et à son texte d'accompagnement sur les acteurs, la stratégie, les moyens déployés.

Lire la suite : <https://www.questionsdeclasses.org/cartographie-de-lextrême-droite-et-de-leducation/>



JO et prostitution

Avec 15 millions de visiteurs attendus, on peut malheureusement craindre que les Jeux olympiques ne génèrent du tourisme sexuel, comme toutes les grandes manifestations sportives. Le gouvernement a annoncé un plan pour sensibiliser les différents acteurs des JO à cette question et pour informer les touristes qu'ils risquent une amende de 1 500 € s'ils ont recours à la prostitution. Parallèlement, des associations dénoncent une répression accrue et le « confinement social des travailleuses du sexe »...

C'est en mars, lors de son audition par la délégation aux droits des femmes du Sénat, qu'**Aurore Bergé**, ministre déléguée chargée de l'Égalité entre les femmes et les hommes et de la Lutte contre les discriminations, a annoncé qu'elle prévoyait un tel dispositif, « *parce que les Jeux Olympiques et Paralympiques sont à la fois un risque sur la question de la traite humaine et de la prostitution et, je l'espère, un levier qui va nous permettre d'alerter spécifiquement sur cette question-là* ».

À **Laurence Rossignol**, ancienne ministre des Droits des femmes, qui considère que le ministère de l'Intérieur n'applique pas suffisamment la loi de 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, elle a répondu qu'elle s'inscrivait totalement dans les pas de cette loi et qu'elle voulait « *continuer à porter [la] vision abolitionniste [de la France] qui n'est pas forcément la vision partagée par des pays parfois très proches* ».

Aurore Bergé a donné des chiffres inquiétants sur les mineur.es, qui représentent aujourd'hui 13 % des personnes prostituées, un chiffre qui a doublé depuis 2021. Le 3 mai, la **MIPROF** (Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains) a signé avec **Airbnb**

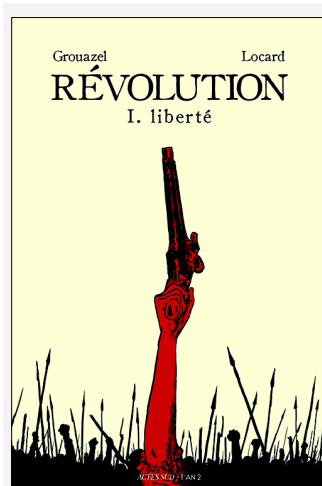
une convention dans laquelle la plateforme s'engage « *à soutenir les efforts engagés par le secteur et les pouvoirs publics pour mettre un terme à l'exploitation et à la traite des êtres humains sous toutes leurs formes, et notamment l'utilisation des hébergements à des fins de proxénétisme* ». Un accord similaire avait déjà été conclu fin mars avec le réseau **Gîtes de France**.

De leur côté, dix-sept organisations (dont le STRASS, Cabiria, Act-Up Paris, Médecins du Monde-Délégation Île-de-France...) ont publié un rapport intitulé **Les Jeux olympiques et paralympiques : un confinement social pour les travailleuses du sexe**¹. Ces associations dénoncent une augmentation des contrôles de femmes d'origine étrangère. Elles redoutent que le partenariat avec les hébergeurs ne conduise « *à une forme d'industrialisation de l'expulsion de travailleuses du sexe de leur hébergement* ». Elles affirment que l'augmentation de la prostitution pendant les grands événements sportifs est un mythe mais que l'entretenir permet d'invisibiliser d'autres types de traites d'êtres humains comme l'exploitation des travailleurs migrants sur les chantiers.

Mais il est tout à fait possible de dénoncer à la fois la violence patriarcale du système prostitutionnel et la violence sociale du capitalisme qui génère ses profits sur le dos des plus précaires ! Et il est tout aussi essentiel de réclamer que le plan anti-prostitution soit doté de réels moyens, non pour réprimer mais pour aider les prostituées, que de soutenir l'exigence de régularisation des sans-papiers qui construisent les infrastructures des JO ou du Grand Paris. □

¹ <https://www.actupparis.org/wp-content/uploads/2024/03/RAPPORT-LES-JEUX-OLYMPIQUES-ET-PARALYMPIQUES-UN-CONFINEMENT-SOCIAL-POUR-LES-TRAVAILLEUSES-DU-SEXE-MARS-2024.pdf>

Source : France Info, Public Sénat



Révolution, I, Liberté

Cette BD est le premier tome d'un ouvrage qui en comptera trois : II Égalité, III Ou la mort.

Nous sommes bien loin avec ce **Liberté** de l'imagerie d'Épinal. Nous ne recevons pas non plus un cours d'histoire. Les auteurs ne sont pas historiens mais, bien documentés et relus par des spécialistes, ils reconstituent le réel.

« *Leur intuition approche sûrement [cette] période extrêmement confuse : mai à octobre 1789* » juge Pierre Serna, professeur d'histoire de la Révolution française à l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Dans ce livre - long, complexe - il faut se plonger et être attentif. Il devient alors captivant. Comme la vie réelle

lors d'une période de bouleversement politique majeur - quelques semaines détruisent un régime vieux de 1 400 ans - ce livre est violent mais aussi tendre et drôle. Pour tout dire - prouesse des auteurs - on y croit, on s'y croit. Attention la misère est effroyable, celle des enfants, des femmes est pire. C'est la disette et le peuple n'est spontanément ni bon, ni politiquement conscient.

La description des classes et des strates sociales est subtile. Les situations politiques sont saisies avec acuité : moments haletants de manifestations où tout peut basculer, aux États généraux interventions brillantes mais également débats confus, roublardise politicienne, erreurs, doutes, hésitations chez les uns et les autres.

On est frappé par cette évidence : rien n'était écrit d'avance.

Le livre contribue à tenter de répondre à des questions toujours en suspens.

Comment naissent les révolutions ?

Comment un peuple devient-il révolutionnaire ? □

Grouazel, Florent et Locard, Younn, *Révolution, I, Liberté*, Actes Sud, 2019

« Certes ces races qui se développent en haut et en bas du vaste continent, la franco-algérienne et l'anglo-boer, ne seront pas négligeables ; croisement précieux de sang français et du sang anglais avec l'arabe, le berbère ou le hollandais, elles semblent devoir donner de robustes et résolus échantillons d'humanité. »

Pierre de Coubertin (1923)

L'Arabie Saoudite a été nommée à la tête du forum de l'ONU sur les droits des femmes !

Cette décision a été prise le 27 mars à l'unanimité des membres de cette commission, « organe de décision politique mondial exclusivement dédié à la promotion de l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes », selon sa définition officielle. Ce choix d'un des pays les plus restrictifs sur les droits des femmes a suscité l'indignation de nombreuses ONG.

« Quand le président sortant, le Philippin Antonio Manuel Lagdameo, a demandé aux 45 membres s'ils s'opposaient à cette nomination, il y a eu un silence total dans la pièce. "Je n'entends aucune objection, c'est donc adopté", a poursuivi Lagdameo », rapporte le journal *The Guardian*. Un silence qui fait frémir...

En 2017, l'intégration de l'Arabie Saoudite à cette même commission en tant que simple membre avait fait scandale. Sept ans plus tard, alors qu'elle en prend la tête, les réactions des défenseurs des droits des femmes et droits humains sont cinglantes. **Louis Charbonneau**, directeur de l'ONG **Human Rights Watch**, a déclaré : « Un pays qui emprisonne les femmes simplement parce qu'elles se battent pour leurs droits ne peut pas devenir le visage de la commission pour les droits des femmes et l'égalité de genre de l'ONU. » À la veille de cette nomination, **Sherine Tadros**, d'**Amnesty International**, avait estimé que « le bilan catastrophique de l'Arabie Saoudite lorsqu'il s'agit de protéger et de promouvoir les droits

des femmes met en lumière le fossé entre la réalité que vivent les femmes et les filles dans le pays, et les aspirations de la Commission ».

En 2022, une loi relative au statut personnel a certes permis d'instaurer dans ce pays un âge minimum pour se marier, mais elle a aussi entériné un rapport de domination entre l'homme et la femme dans le cadre du mariage, du divorce, de la garde des enfants et de la succession, pointe **Amnesty International** : les femmes sont, par exemple, tenues d'obtenir « l'autorisation d'un tuteur de sexe masculin pour se marier et pour valider le contrat de mariage ». Les militantes qui défendent les droits humains en Arabie Saoudite sont persécutées, certaines ont été condamnées à des peines de prison extrêmement lourdes (45 ans et 27 ans) pour le simple fait d'avoir exprimé leurs opinions. **Amnesty International** mène notamment une campagne pour la libération de **Manahel al Otaibi** qui attend d'être jugée pour avoir diffusé sur Twitter des messages en soutien aux droits des femmes et avoir publié sur Snapchat une photo d'elle sans abaya.

C'est vraiment un désastre pour la commission de l'ONU, que ce pays qui réprime les femmes et occupe, d'après un rapport du forum de Davos, le 131^e rang sur 146 pays pour l'écart des droits entre les femmes et les hommes... □

Source : Amnesty International, *Courrier International*, Sud-Ouest

Gambie : vers un possible rétablissement du droit d'exciser ?

Le 18 mars, l'Assemblée nationale de ce pays - qui ne comporte que 5 femmes sur 58 députés - a voté à une écrasante majorité (42 des 57 parlementaires présents) pour qu'une proposition de loi abrogeant l'interdiction des mutilations génitales féminines (MGF) soit soumise aux députés dans trois mois, après son examen par la commission des droits. Si elle était alors votée, ce serait une très grave régression pour les droits des femmes.

Pour légitimer ce projet, le député **Almameh Gibba** a affirmé que l'interdiction de l'excision « est une violation directe du droit des citoyens à pratiquer leur culture et leur religion [...], la population gambienne étant majoritairement musulmane ». Le député **Bakary Badjie** l'a justifié par le fait que l'ancien dictateur, Yahyah Jammeh, l'avait imposé à une assemblée aux ordres et sans dialogue national. Il dénonce par ailleurs un « parrainage de l'Occident ». Quant au **Conseil suprême islamique de Gambie**, il conteste le terme de « mutilation » pour lui substituer celui de « circoncision féminine », allant même jusqu'à préconiser « le seul prélèvement d'une fine partie de clitoris sans ablation totale de l'organe ni des lèvres ».

Les militantes féministes du pays sont vent debout contre une relégation du droit à l'excision. Pour la docteure **Isatou Touray**, présidente du **GAMCOTRAP** (Comité gambien sur les pratiques traditionnelles affectant la santé des femmes et des enfants), ce serait « un recul considérable alors que tant de travail a déjà été accompli au sein des communautés et auprès des chefs religieux pour faire changer les mentalités ». Le **bureau des droits humains des Nations unies** en Gambie a déclaré : « Le corps des filles leur appartient. Les mutila-

tions génitales féminines les privent de leur autonomie et causent des dommages irréversibles. »

Pour l'**UNICEF**, « l'introduction de la prohibition des MGF en Gambie en 2015 [...] a été considérée comme un modèle de législation progressiste dans le monde entier ». Le texte adopté alors prévoyait des peines allant jusqu'à trois ans de prison.

Malgré cette loi et la signature dix ans plus tôt du **protocole de Maputo** de l'Union africaine qui garantit le droit des femmes à l'intégrité physique, 73 % des Gambiennes de 15 à 49 ans ont été excisées (selon les chiffres de l'UNICEF de 2024) et seulement trois personnes – un exciseur et deux mères – ont été condamnées depuis 2018 à des amendes (acquittées par des chefs religieux).

Isatou Touray pointe « le silence coupable du chef de l'État [qui] pèse lourd dans ce faux débat agité par une minorité d'hommes rétrogrades ». Elle estime que « le président Barrow devra prendre ses responsabilités pour faire respecter les engagements de l'État gambien, signataires de toutes les conventions internationales sur les droits humains ».

Ce potentiel recul en Gambie intervient alors qu'un récent rapport de l'UNICEF fait le constat qu'en 8 ans, le nombre de femmes ayant subi des mutilations dans le monde est passé de 200 à 230 millions. Essentiellement à cause de la croissance démographique dans les pays concernés, car le pourcentage de la population touchée baisse quand même dans plusieurs pays. Mais pas assez rapidement : il faudrait aller « 27 fois plus vite » pour atteindre l'objectif d'éradication fixé à 2030 ! □

Sources : *Le Monde*, UNICEF

Retour de la lapidation en Afghanistan pour les femmes adultères

La vie des quelque quatorze millions d'Afghanes ne vaut plus grand-chose depuis le retour des talibans : le nombre de suicides et de tentatives de suicide de femmes a explosé et les violences sexistes ont pris une ampleur telle qu'elles ne sont même plus recensées. À présent, les juges sont encouragés à ordonner la torture et l'exécution des femmes. Et la communauté internationale reste bien silencieuse face à ces multiples violations des droits des femmes...

Dans un enregistrement audio diffusé à la radio d'État, le chef suprême des talibans, **Hibatullah Akhundzada**, a déclaré : « *nous flagellerons les femmes [adultères] [...] et les lapiderons en public* ». À ceux qui s'y opposeraient et surtout à l'Occident, il a lancé ce message : « *Vous appelez peut-être cela une violation des droits des femmes (...) car cela contrevient à vos principes démocratiques (...) mais je représente Allah et vous représentez Satan.* »

En novembre 2022, **Akhundzada** avait déjà annoncé la reprise des châtiments « *selon la loi islamique* ». Selon l'ONG **Afghan Witness**, qui recense les violations de droits humains en Afghanistan, les juges talibans ont ordonné 417 flagellations et exécutions publiques entre octobre 2022 et octobre 2023. À plusieurs reprises en février dernier, des milliers d'Afghans se sont ainsi rassemblés dans des stades dans le nord du pays pour assister à des exécutions publiques. Si, pour l'heure, aucune lapidation n'a eu lieu, les juges ont déjà condamné 57 femmes à des peines de flagellation.

D'après le quotidien afghan **Sam.media**, qui vient de publier une enquête sur la vie dans les prisons pour femmes des provinces de Takhar, Baghlan et Kunduz,

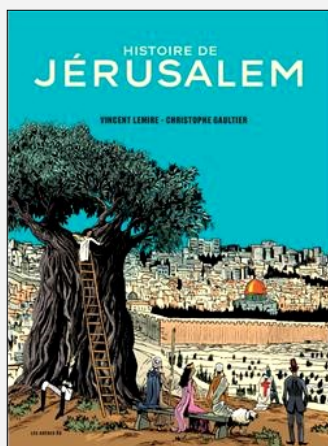
situées dans le nord de l'Afghanistan, la torture y est systématique. Plus de 107 femmes, dont des filles de moins de 18 ans, y sont actuellement incarcérées. Souvent sur la base de fausses accusations liées aux contrôles de la « police de la promotion de la vertu et de la prévention du vice » et, pour la plupart des jeunes filles, pour avoir mal porté le hidjab.

D'après le même journal, les chefs talibans de plusieurs provinces ont émis des directives pour durcir la censure dans la presse. Une fois de plus, les femmes sont particulièrement visées, et notamment l'éducation des filles. Dans un ordre publié le 26 février, le chef de la sécurité des talibans de la province de Khost, dans l'est du pays, a prévenu les organes de presse : « *Si vous autorisez les filles à s'exprimer dans vos médias, vous serez convoqués et interrogés. Ce type d'appels téléphoniques féminins est un signe de perversion morale.* » Pour lui, « *certaines radios privées encouragent la corruption morale en diffusant des émissions de contenus scolaires ou des programmes sociaux auxquels participent de nombreuses jeunes filles* ».

Mais, pour **Safia Arefi**, de l'organisation afghane de défense des droits humains **Window of Hope Women's Movement**, « *la communauté internationale a choisi de rester silencieuse face à ces violations des droits des femmes* ». De son côté, **Heather Barr**, de **Human Rights Watch**, estime qu'on « *pourrait pourtant s'attaquer au problème par le biais juridique. (...) De nombreuses organisations (...) militent pour que l'apartheid de genre soit reconnu comme un crime aux yeux du droit international. Mais ces initiatives restent lettre morte, ce qui montre le peu d'intérêt que porte la communauté internationale à la situation des Afghanes.* » □

Sources : *Courrier International*, Marche mondiale des femmes

Histoire de Jérusalem



Cette BD est d'autant plus passionnante que l'histoire de Jérusalem recoupe celle de la Palestine, une histoire de 4 000 ans pendant lesquels la petite bourgade isolée deviendra une agglomération de presque un million d'habitants.

Cette partie du monde aura vu la naissance des monothéismes, l'affrontement des empires. Cette histoire est aussi celle de

la condition humaine constamment attirée entre deux pôles : la paix et la guerre, l'empathie et la haine, la raison et le fanatisme.

Vincent Lemire est un historien spécialiste de cette région. Scènes et dialogues proviennent de plus de deux cents sources publiées et d'archives inédites. Christophe Gaultier a travaillé dans le domaine de l'animation ; depuis 2000 il est l'auteur d'une trentaine de bandes dessinées. Ses dessins sont d'une puissante expressivité.

En dix chapitres, auteurs et témoins, célèbres ou anonymes parmi celles et ceux qui ont arpenté Jérusalem, racontent cette ville façonnée par tant d'influences.

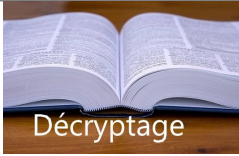
Les deux derniers chapitres, « **Le rêve de Sion** » et « **L'Impossible capitale** » rappellent l'histoire du XX^e siècle et aident à comprendre la période actuelle.

La situation aujourd'hui semble désespérée et pourtant les quarante siècles qui nous sont restitués par Vincent Lemire et Christophe Gaultier ne furent pas constitués que d'années de haine.

Dès les origines, il y eut des périodes paisibles, des moments d'entente sans crispation religieuse indépendamment des obédiences dirigeantes. Il y eut en particulier, dès 1863 sous l'Empire ottoman, la fondation de la première municipalité de Jérusalem. Sa préoccupation principale était l'amélioration des conditions sociales des habitants sans se soucier de leur appartenance religieuse. Une ébauche de société laïque ?

Alors, si les humains ont réussi durant ces quatre mille ans à construire de longues périodes de paix sur ces terres... □

Histoire de Jérusalem, Vincent Lemire, Christophe Gaultier, Éditions Les Arènes



De « L'en soi » au « Pour SOI » ! À propos du « postmodernisme » intersectionnel

Nous publions avec son autorisation ce texte de Jean-Marc Raynaud paru dans la revue *Émancipation* d'avril 2024.

Signe des temps en ce temps où le signe est roi, l'insignifiance signifiée ne cesse de l'être chaque jour un peu plus.

Jadis, c'est-à-dire hier encore, les exploités et les opprimés se battaient contre TOUTES les causes de leur état, dans le cadre d'une lutte GLOBALE politique, économique, sociale... Et ce, au nom de valeurs **UNIVERSELLES** comme la liberté, l'égalité, l'entraide, l'anticapitalisme, l'antiracisme, l'anticolonialisme, l'antisexisme, l'anti militarisme, l'anticléricalisme...

C'était une longue histoire. La révolution de 1789, 1830, 1848, la Commune de Paris, la révolution russe, le Front Populaire, la révolution espagnole de 1936-1939, mai 68... s'inscrivaient dans cette démarche.

A la baguette il y avait plusieurs chefs d'orchestres et orchestres. Celui, volcanique, des révoltes populaires. Celui, de chambre, des réformistes. Celui, rock-métal, des révolutionnaires politiques et des révolutionnaires sociaux. Celui, méli-mélo, des un petit peu tout ça à la fois... Mais, tous se revendiquaient des mêmes valeurs universelles et des mêmes luttes contre l'exploitation et l'oppression de l'être humain par l'être humain.

Oh, certes, les fausses notes n'étaient pas rares, les espoirs souvent déçus, et les trahisons récurrentes.

Mais il restait l'amour de la musique et le respect des orchestres.

Aujourd'hui, c'est-à-dire depuis peu, un nouvel orchestre, venu, comme par hasard d'outre-atlantique, tente d'imposer sa petite musique inter-sectionnelle soi-disant postmoderne, comme il se doit.

L'EN-SOI inter-sectionnel

L'inter-sectionnalisme énonce, comme une grande découverte, que l'exploitation et l'oppression de l'être humain par l'être humain sont non seulement multiples mais qu'elles peuvent s'additionner. En clair, on peut être ouvrier, femme, de couleur, homosexuel, plutôt de là-bas que d'ici, plutôt de telle religion que de telle autre, voire petit, gros, borgne, handicapé..., et cumuler une exploitation et une oppression de classe, avec une exploitation et une oppression sexiste, raciste, homophobe, religieuse, sociétale... Bref, c'est connu, mieux vaut être riche, jeune et en bonne santé que pauvre, vieux et malade.

Jusqu'à rien à redire à propos de l'inter-sectionnalisme si ce n'est qu'on ne voit pas en quoi il relève du postmodernisme. Les révolutionnaires sociaux n'ont jamais rien dit d'autre sans pour autant confondre une soi-disant nouvelle jeunesse de la révolte avec l'éternelle révolte de la jeunesse. Mais comme dit le proverbe : « C'est à la fin de la foire qu'on compte les bouses. » Et pour l'heure, bien que la foire ne soit pas encore terminée, on en compte beaucoup.

Le POUR SOI qui tue l'EN SOI

C'est connu, un seul pet peut gâcher le meilleur repas. Alors quand il y en a plusieurs ? Plusieurs pets, bien sûr ! Cela commence, en effet, à se voir, à s'entendre et... à se sentir. Car, autant, en soi, l'inter-sectionnalisme, bien que découvrant l'Amérique largement après Colomb, a tout pour plaire en ré-énonçant des évidences de toujours, autant ses différentes déclinaisons à la mode queer, woke, LGBT+ ou -, cancel culture..., laissent à tout le moins perplexe.

La cancel culture qui se réclame de l'anticolonialisme dénonce à juste titre un certain nombre de choses et de personnes du passé comme du présent qui incarnent la vérole colonialiste. Jusque-là, là encore, pas de problème. Mais en quoi détruire des statues de colonialistes fait-il avancer l'anticolonialisme ? Ces statues existent depuis des siècles. Elles font partie de l'histoire et largement du passé. Plutôt que de les détruire, mieux vaudrait, donc, peut-être, se battre pour que soit apposée une plaque expliquant qui était l'affreux méchant colonialiste statufié. Car détruire une statue ne détruira pas le passé. Un passé qui, qu'on le veuille ou non, appartient à l'HISTOIRE. Et l'histoire, c'est tout à la fois le passé, le présent et l'avenir. Le « grand » Staline s'était essayé à cette réécriture permanente du passé et de l'histoire. On a vu ce que ça a donné.

La cancel culture, auto-proclamée procureur général de l'anticolonialisme et de l'antiracisme, ne se contente pas de détruire des statues. Elle interdit, y compris physiquement, l'expression de ceux et celles qui n'ont pas la même conception de l'anticolonialisme et de l'anti racisme qu'elle. Comment ça, l'esclavage existait aussi entre blancs, et des arabes, des noirs, des jaunes, des rouges, des..., l'auraient également pratiqué ? Incroyable ! Le colonialisme et l'esclavage ne serait donc pas le seul fait d'une couleur de peau et aurait une connotation **universaliste** ? Et bé, oui ! Alors, là encore, ou bien on regarde les choses en face, ou bien on se contente de n'avoir en face de soi que des choses en s'imaginant qu'on puisse s'en débarrasser en les niant. Comme si on pouvait nier le passé, et les faits.

Quant à la mode queer, woke, LGBT+ ou ..., c'est du même tonneau. Les féministes blanches sous le harnais de luttes héroïques seraient des antiféministes qu'il convient de dénoncer et d'agresser physiquement. Les antisexistes de toujours seraient d'affreux sexistes. Le Front de libération homosexuel d'action révolutionnaire serait un nid de ringards. Les anarchistes, des traîtres qu'il convient de châtier. Les révolutionnaires sociaux, des vieilles barbes à envoyer en EHPAD...

On peut le voir comme ça ! Voire estimer que le féminisme, l'antisexisme, l'antiracisme, l'antihomophobie,

« L'Olympisme est idéaliste. Cependant il doit l'être sans être naïf. Il doit être idéaliste et lucide et, par conséquent, obtenir à l'intention des sportifs et du développement du Mouvement olympique, une partie de l'argent que le sport génère, sous forme de contrats avec les secteurs économiques. »

Juan Antonio Samaranch (1992), franquiste président du CIO

l'anti plein de choses, ne sont pas assez mis en avant. Mais, de là à se cantonner à telle ou telle lutte, en privilégiant la lutte contre ceux qui luttent déjà contre tout cela au motif qu'ils ne seraient pas assez « radicaux », c'est une autre histoire. Une histoire vieille comme le monde. Celle des imbéciles sans espoir qui ne comprendront jamais que la hiérarchie des luttes débouche toujours sur la lutte pour une nouvelle hiérarchie.

Du moi-nous universaliste au moi-je libertarien !

Toutes les luttes d'émancipation spécifiques sont légitimes. Mais toutes ne sont pas révolutionnaires et, pire, peuvent déboucher sur une reproduction de l'intolérable dénoncé. Exemples.

Qui peut être contre les luttes de libération nationale ? Mais qui peut s'enthousiasmer pour le remplacement d'un pouvoir colonial par un pouvoir néocolonial national, par le remplacement d'une bourgeoisie coloniale par une bourgeoisie nationale, par le remplacement de patrons coloniaux par des patrons nationaux, par le remplacement d'une armée et d'une police coloniales par une armée et une police nationale parfois pires...

Qui peut être contre l'égalité hommes-femmes, hétéro-homo, handicapés et non handicapés... ? Mais qui peut s'enthousiasmer pour une Thatcher au pouvoir, pour des ministres homos, des militaires en fauteuil roulant... ?

Qui peut être contre la liberté d'expression ? Mais qui peut s'enthousiasmer pour le tagage de librairies libertaires, pour le brûlage de livres libertaires lors d'une rencontre « anti-autoritaire », pour les agressions physiques contre des anticolonialistes au motif de la couleur de leur peau... ?

Qui peut, et surtout pourquoi ?

La mondialisation capitaliste (à la mode privée ou d'État) a conquis le monde au plan économique, politique, social et surtout de valeurs **uniformes** liquéfiant toutes les spécificités. Mais l'uniforme est incapable de détruire les spécificités qui fondent l'éternel humain. Et, donc, chassez les spécificités en leur faisant passer la porte et elles

rentreront par la fenêtre. Et c'est ainsi que plus l'uniforme s'étend et plus les spécificités pointent leur nez à la fenêtre. Mais dans le CADRE capitaliste, c'est-à-dire à la mode populiste libertarienne. Moi-je, moi d'abord, moi uniquement.

Moi-je homo, moi-je trans, moi-je femme, moi-je anti raciste, moi-je anticolonialiste..., et de moins en moins moi-je ouvrier, moi-je anticlérical, moi-je athée, moi-je chômeur, moi-je rémiste, moi-je vivant dans la rue, moi-je entre le marteau de la fin du mois et l'enclume de la fin du monde.

En clair, on passe d'une conscience de classe à une conscience de soi. Et d'une conscience de soi à une conscience identitariste et patriotique. C'est la définition du libertarisme nord-américain et sa loi de la jungle où seuls les plus forts survivent. On en est là !

Ai-je dit que tous les intersectionnels étaient des libertariens, des identitaristes à front bas, des analphabètes politiques et autres idiots utiles du capitalisme ? Bien sûr que non ! Mais tant qu'ils ne dénonceront pas les agissements¹ de certains d'entre eux, je réserve mon jugement !

Désolé, mais en tant qu'universaliste, persuadé que seule l'unité entre tous ceux et toutes celles qui se battent contre toutes les exploitations et toutes les oppressions de l'être humain par l'être humain pourra seule permettre de couper **toutes** les têtes de l'hydre capitaliste, j'aurais plus que du mal avec certains moi-je. Car moi-je sans moi-nous, déconstruire sans détruire, et sauvegarder sa hutte en se branlant du village, cela se résume au néo libéralisme capitaliste. Sans moi ! Et de toute évidence, sans NOUS ! ☐

Oléron le 21/01/24

Jean-Marc Raynaud

¹ Le livre d'Hamid Zanaz *L'impasse islamique* a été brûlé l'été dernier à St Imier par des jeunes gens se réclamant de l'intersectionnalisme et déclarant ne pas l'avoir lu mais avoir entendu dire que... *Argument : l'Islam étant la religion des pauvres, qui plus est « racisés », pas touche.* Pour info, Hamid est algérien, prof de fac, membre de l'union des athées du Maghreb, victime d'une fatwa, et, donc, il ne sait pas de quoi il parle.

Justice et laïcité

Le premier tribunal sikh au monde pourrait ouvrir à Londres le 1^{er} juin...

Marieme Helie Lucas, sociologue algérienne qui a co-fondé l'association SIAWI (Secularism is a Women's Issue), se mobilise avec d'autres personnalités et organisations (One Law for All, Laïques sans frontières...) contre la création d'une « Cour » sikhe au Royaume-Uni. Leur communiqué s'intitule « Les systèmes de justice parallèles sont un danger pour les femmes ».

Présentée comme une sorte de service désintéressé permettant d'améliorer l'accès à la justice pour les sikhs, ce tribunal devrait en réalité gérer les conflits familiaux (mariage, divorce, résidence et garde des enfants...) « en accord avec les principes religieux sikhs ». Or, plusieurs organisations au Royaume-Uni « ont mis en évidence la manière dont les organismes religieux sapent et entravent activement l'accès à la justice » notamment pour « les victimes de violences domestiques et d'abus sexuels qui subissent des pressions constantes ». Elles

estiment qu'à ce jour « rien ne prouve que les institutions religieuses aient agi dans l'intérêt des plus vulnérables » mais qu'en revanche, « il existe de nombreuses preuves qu'elles ont renforcé le pouvoir et le contrôle des maris, des membres masculins de la famille et des belles-mères, et qu'elles ont violé les droits de l'homme ».

Les organisations signataires du communiqué appellent les organismes publics à « renoncer à [...] la Cour sikh et à tout autre tribunal religieux » et à « reconnaître que les organismes religieux sont discriminatoires à l'égard des femmes et des enfants ». Elles leur demandent « de garantir que chacun ait accès à une bonne représentation et à une aide juridique » pour faire valoir ses droits « dans le cadre d'un système juridique laïque ».

La loi doit être la même pour toutes et tous !

Sources : SIAWI, One Law for All

Europe : des mythes au service d'une machinerie antisociale

Dès les prémisses de leur construction après la Seconde Guerre mondiale, les premières institutions européennes étaient marquées par des caractéristiques toujours d'actualité. Point de salut hors du marché, lutte contre toute forme de socialisation et leurs partisans, méfiance absolue envers la démocratie au profit d'une technocratie « ni de droite ni de gauche ».

Le tout camouflé derrière l'aspiration à la paix et à la coopération des nations.

Pères de l'Europe et mythes européens

L'Europe n'a pas de mère mais seulement des pères dont les noms sont mythifiés voire sanctifiés : Jean Monnet, Robert Schuman, Maurice Lagrange. Leurs biographies sont éloquentes.

Ainsi **Jean Monnet** (1888-1979) a fait fortune aux États-Unis dans le cadre de la prohibition imposée en 1919. À Londres, aux côtés de Churchill, il s'opposera à de Gaulle et à la « France libre ». Après guerre, il favorisera les idées de libre-échange, lancera l'idée de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier). Pour Monnet, l'intégration européenne permet de « conférer des compétences politiques de plus en plus importantes dans des secteurs essentiels à des institutions de nature technique échappant à tout contrôle démocratique¹ ». Monnet est opposé au parlementarisme, aux idées de 1789, d'où le rôle purement consultatif de l'assemblée parlementaire dans la CECA.

Robert Schuman (1886-1963) est un catholique conservateur également antiparlementaire. C'est l'homme du Comité des forges (de Wendel, Schneider...). Cet anti-laïque député de Metz militera pour le maintien du Concordat en Alsace-Moselle et contre les réformes du Front populaire. Ses sympathies iront aux régimes corporatistes autoritaires de Franco, Salazar, Dollfuss, Horthy. Il participe au gouvernement Pétain (sous-secrétaire d'État aux réfugiés) à qui il avait voté les pleins pouvoirs. Écarté par Laval, il passera le reste de la guerre caché dans des abbayes. Il sera frappé d'indignité nationale et d'inéligibilité après la guerre, mais le clergé et le pape interviendront. Ministre des Affaires étrangères en 1949 après Georges Bidault, il prononce « la déclaration du 9 mai 1950 annonçant la création de la CECA à l'origine d'un nouvel ordre juridique, l'ordre juridique européen¹ ».

Maurice Lagrange (1900-1986) est aussi lié à la création de la CECA « qui n'était en fait qu'une forme rénovée du cartel de l'acier mis en place par les producteurs allemands, français, belges et luxembourgeois en septembre 1926² ». Lagrange est aussi un catholique fervent ultra-conservateur. Avant guerre « opposé aux idées de gauche véhiculées par les judéo-maçons² », il a ensuite un rôle de premier plan contre les Juifs. Il est en 1941 conseiller pour les affaires juives auprès de l'amiral Darlan avant d'être nommé commissaire du gouvernement au Conseil d'État en 1942. Étrangement il restera conseiller d'État.

Le MRP (Mouvement républicain populaire, démocrate chrétien) sera aussi malicieusement dénommé machine à recycler les pétainistes. Spécialiste du droit communau-

taire, Lagrange jouera un rôle primordial pour imposer le droit communautaire sur les droits nationaux .

Un projet américain

L'anticommunisme est le ciment liant nombre de partisans d'une coopération européenne.

En 1948, J.-M. Domenach l'écrit dans *Esprit* (revue inspirée du catholicisme social) : « Ils ont tous en commun le même amour de l'Europe. En réalité, ils ont tous en commun d'abord la haine du communisme qui est une haine intellectuelle du marxisme chez les uns et simple haine de classe chez les autres². » Le congrès de la Haye en 1948 débouchera sur la création de l'OECE (Organisation européenne de la coopération économique qui deviendra OCDE en 1965). Le pape Pie XII y envoie un émissaire pour promouvoir l'idée d'Europe chrétienne. L'OECE est chargée de répartir « l'aide américaine » du plan Marshall pour le plus grand bénéfice des entreprises US. Contrairement à la légende présentée au Musée de l'histoire européenne à Bruxelles, « l'histoire de la construction européenne a au cours de cette période été inspirée, conçue et contrôlée par les États-Unis² ». Le gouvernement américain met en place après guerre l'ACUE (Comité européen pour l'Europe unie) financé par la CIA et des groupes privés comme Ford. Après la création de la CECA en 1951, Monnet remerciera les Américains « de leur grande aide pour la réalisation de nos plans² ». En plus du volet économique (OECE, CECA), ces plans déboucheront sur l'accord de Bruxelles en 1948 au niveau militaire puis l'OTAN en 1959. Un haut fonctionnaire français écrira en 1950 : « Si les États-Unis exercent une pression sévère sur les pays européens pour que ceux-ci libèrent leurs échanges, c'est que l'intégration économique correspond aux intérêts américains². » C'est clair ! Et Robert Schuman devenu ministre des Affaires étrangères en 1948 après la démission de Georges Bidault de rassurer les Américains : « Nous voulons encourager l'esprit d'entreprise et la concurrence. Il n'est pas question non plus de nationalisations². » Le CNPF (Centre national du patronat français, ancêtre du MEDEF) approuve et trouve son intérêt dans la CECA : « Il ne peut y avoir harmonisation des salaires et de la demande, elle se fera au niveau le plus bas. » Ce dumping social, au niveau le plus bas, est toujours d'actualité.

Une machinerie antidémocratique et antisociale

L'architecture des institutions européennes conserve toutes les caractéristiques de ses concepteurs : méfiance du suffrage universel et de la démocratie, structures technocratiques, libéralisme économique strict comme horizon indépassable.

Le Parlement européen, dont les membres sont les seuls à être élus, a peu de pouvoirs. Les deux autres instances (Conseil de l'Europe constitué des chefs d'État ou de gouvernement, la Commission européenne dont les dix-huit membres sont désignés par les États) concentrent l'essentiel des pouvoirs. La Banque centrale européenne (BCE), échappant à tout contrôle parlementaire, veille à l'orthodoxie monétaire de l'euro où les politiques publiques et sociales servent de variable d'ajustement. Les

membres de la CJUE (Cour de justice de l'Union européenne) sont désignés par les États membres ; ils veillent à l'application des traités qui consacrent le dogme de la « concurrence libre et non faussée ». Il y a deux fois plus de lobbyistes à Bruxelles (25 000) que de fonctionnaires européens. Les traités européens sont des verrous libéraux qui s'additionnent et dont la révision requiert l'accord de tous les États. Sortir du libéralisme, de la concurrence, du dumping social semble dès lors une gageure dans ce cadre. Les deux déclarations suivantes sont des injonctions claires : « *Nous ne changeons pas de politique en fonction des élections* » (Jyrki Katainen, commissaire européen) ; « *Il ne peut y avoir de choix démocratique contre les traités européens* » (Jean-Claude Juncker, ancien président de la Commission européenne). Les budgets des États qui ne s'inscrivent pas dans ces carcans peuvent être retoqués, voire des ministres obligés de se démettre, comme en Italie.

L'Europe est un empire libéral dont l'expansion continue est désormais menacée ou conflictuelle : Brexit, opposition des États-Unis, stratégie de conquête de la Chine, guerre en Ukraine... « Les empires imposent à leurs États membres un ordre social uniforme, calqué sur celui qui règne au centre³ », c'est-à-dire, dans le cas européen, en Allemagne parfois dissimulée dans le

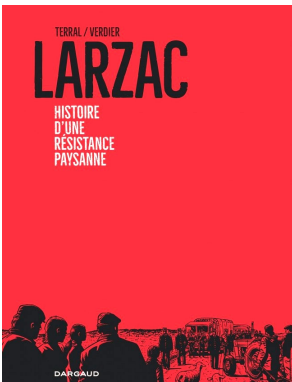
« couple franco-allemand ». Il faut corseter, contraindre les politiques nationales au moyen d'instances internationales produisant des normes, avec des juridictions supranationales dont l'objectif est aussi de protéger les États des récriminations populaires. « C'est pourquoi l'empire doit les doter d'institutions nationales et internationales qui les aident à être hors de portée du suffrage universel. [...] Le libéralisme autoritaire utilise un État fort pour protéger une économie de libre marché des dangers de la démocratie politique³. » C'est exactement le cadre dans lequel s'inscrit le président Macron, y compris en utilisant la violence policière contre les contestations multiples. Démocratie politique, solidarité transnationale, internationalisme adviendront plus sûrement par la conjonction du combat social et du combat laïque que dans le cadre européen actuel. □

Cet article paru en 2019 dans *Combat laïque* a été actualisé

¹ « Europe, d'étranges pères fondateurs », Raoul Marc Jennar, Mediapart, 14.10.2012

² « Cinq jalons pour contribuer à une critique du roman européen », Marc Brunet, 30.01.2019

³ « Un empire européen en voie d'éclatement », Wolfgang Streeck, *Le Monde diplomatique*, mai 2019



Une lutte victorieuse et qui maintient ses acquis, voilà qui vaut la peine d'être raconté. C'est ce que fait la BD *Larzac* : histoire d'une résistance paysanne.

Le Larzac, un combat de 10 ans, c'est une bataille emblématique pour une génération de militant·es.

Et pourtant elle est menée par les personnes les moins attendues dans ce type de pratiques.

Les cent-trois agriculteur·trices et éleveur·trices de ce plateau pierreux sont plutôt des catholiques pratiquants, respectueux de l'ordre.

La décision, en octobre 1971, de l'extension du camp militaire - décision prise avec un brutal mépris pour ceux qui vivent de cette terre - provoque la révolte.

Si ce long combat fut novateur et enthousiaste, il ne fut pas facile, à l'image du pot de terre contre le pot de fer. De surcroît la population de la région ne fut jamais unanime : certain·es étaient favorables à l'extension, d'autres voyaient d'un mauvais œil l'arrivée de l'exubérante foule de soutien.

La lutte aurait pu s'enliser dans le désespoir et la violence. Heureusement elle a rencontré des allié·es.

Et elle a agrégé plusieurs influences : le philosophe non violent Lanza del Vasto et son mouvement de l'Arche, des prêtres catholiques, la classe ouvrière régionale puis nationale et particulièrement les LIP, et bien sûr la jeunesse de l'après 68.

Le Larzac utilisera habilement les médias et gagnera la sympathie de l'opinion publique. Cette décennie inventera une large palette de moyens d'action et les initiatives

spectaculaires ne manqueront pas : manifestations en tracteurs, marche nationale vers Paris, troupeaux de brebis près de la tour Eiffel...

Les dessinateurs de presse s'expriment.

On pense à Cabu, Wolinski, Reiser, Escaro, Moisan et beaucoup d'autres souvent anonymes : cinquante ans plus tard, la force et l'humour de leurs mini bandes dessinées n'ont pas perdu leur saveur et leur force.

Un journal *Gardarem lo Larzac* voit le jour aidé des conseils techniques du *Canard Enchaîné*. Des films en super 8, des autocollants sont créés. Les besoins de la lutte amènent parfois les militant·es - les femmes prennent une place importante dans l'action - dans l'illégalité. Certain·es sont emprisonné·es.

Des astuces juridiques permettent de gagner du temps. Face à l'armée toujours présente et pressante, il faut tenir : humour, actions non-violentes et parfois discussions avec les appelés du contingent.

Mais le moral n'est pas toujours au rendez-vous. « *Heureusement*, dit l'un d'eux, *on ne le perd pas tous en même temps.* »

Dix ans de combat et le pouvoir ne cède rien. Il faudra l'élection de Mitterrand pour parvenir au but. Une erreur à signaler : l'adversaire de Mitterrand n'était pas Chirac mais Giscard.

Aujourd'hui, constat heureux, les paysan·nes sont cent trente. En 2013, la prorogation du bail emphytéotique signé par le ministère est l'assurance que cette terre restera paysanne jusqu'en 2083.

Merci aux auteurs de cette BD : le scénario et les dessins précis et délicats nous font revivre avec émotion cette période militante riche.

Larzac : histoire d'une résistance paysanne. Scénario Pierre-Marie Terral, dessin Sébastien Verdier, préface José Bové. Éditions Dargaud

MOTS CROISÉS

grille n° 74

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1	R	E	A	R	M	E	M	E	N	T
2	I	S	O	P	E	T		S	A	I
3	S	O	C	I	A	U	X		I	R
4	I	C			T	I	A	N	S	
5	B	I	O	S			R	O	S	E
6	L	F	P		A	M	E	N	A	T
7	E	O	S	I	N	E			N	H
8		R	I	T	E		R	A	C	E
9	A	M	N	E	S	I	E		E	R
10	R	E	E	R		L	A	S	S	E

grille n° 75

	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J
1										
2										
3										
4										
5										
6										
7										
8										
9										
10										



Les établissements d'enseignement privé contribuent fortement à la ségrégation scolaire, qui varie considérablement d'une localité à une autre.

Lutter en faveur de la mixité implique de s'adapter aux particularités locales.

(Marco Oberti, *La vie des idées*)

L'enseignement privé est régulièrement mis en cause dans le débat sur la ségrégation scolaire. Financé à hauteur de 73% sur fonds publics pour les établissements sous contrat, il échappe à la sectorisation scolaire et plus largement à des objectifs de mixité. Ce secteur de l'éducation est donc en mesure de « choisir » ses élèves sur des critères qui mêlent des dimensions sociales, scolaires, morales et religieuses, et selon des procédures très diverses et parfois opaques.

Lire la suite : <https://laviedesidees.fr/Enseignement-prive-et-segregation-scolaire>

HORIZONTALEMENT

- Bide. Oiseau au plumage coloré
- Organisation terroriste. Chant pour les morts
- Peau de chèvre
- 27 pays
- Narines équines. Note
- Avec Case sur le tracteur. Fougère
- Suivent l'attaque de l'email. Département
- Succéda à Atatürk. À ne pas passer à gauche
- Exhumée
- Langue celtique. Fonda solidement

VERTICALEMENT

- Meurtre sexiste
- Noua. Respirer fort
- Avec le bol, on en a assez. Émissions de gaz
- Dépasse l'amateur. Telle rose est inoffensive
- Cercle sur la terre
- Tiges. Dieu
- Pronom. Lettres de Xavier. Aide les personnes en difficulté.
- Grassement traité. Ont-ils fait fi du flacon ?
- Île. Le premier ?
- Détrempèrent

Combat Laïque 76, bulletin édité par le CREAL76 (association loi de 1901)

Comité de Réflexion Et d'Action Laïque de la Seine-Maritime



courriel creal76@creal76.fr

site : www.creal76.fr

Trésorière : Ani CORNÉLIS 16 route de Montville 76770 MALAUNAY

Adhésion 2023 : 25 € (cotisation annuelle)

chèque à l'ordre de CREAL76 LBP 06 995 13 U 035

- ou après virement IBAN : FR07 2004 1010 1406 9951 3U03 545 bic : PSSTFRPPROU

Imprimerie spéciale de l'éditeur ISSN 1731-1801

Directeur de la publication : Francis VANHÉE

« C'est une religion du XX^e siècle que Coubertin a fondée avec le mouvement olympique, une religion de portée universelle qui contient toutes les valeurs de base des autres religions, une religion moderne passionnante, virile, dynamique, qui plaît à la jeunesse et nous, membres du Comité international olympique, sommes ses disciples. »

Avery Brundage (1963), hitléroophile président du CIO

Recrutement dans l'Éducation nationale : y a quelqu'un ?

Le ministère de l'Éducation nationale prend acte de la désaffection pour les concours de recrutement des enseignants et des enseignants tant du premier que du second degré.

Pour remédier aux problèmes liés à la mastérisation voulue par Nicolas Sarkozy en 2009, le gouvernement table sur l'abaissement du concours de recrutement au niveau licence (L3).

Ce recrutement serait suivi de 2 années de formation théorique au sein des « écoles normales du XXI^e siècle » (dixit E. Macron) couplée à une formation pratique de terrain. Une journée et demie serait consacrée à un « stage d'observation » la première année ; la deuxième année, les futurs enseignants auraient la responsabilité d'une classe la moitié de la semaine. En première année de master (M1), la rémunération, d'abord annoncée par Attal à 1 400 €, serait de 900 € (Belloubet) puis de 1 800 € en M2. Il s'agirait « de bien mieux former, de mieux préparer [...] et de mieux reconnaître aussi nos compatriotes qui veulent s'engager dans ce métier ». « On voit bien que le système qu'on a adopté ces dernières décennies n'était sans doute pas le meilleur. Pourquoi ? Parce qu'en fait, il faisait naviguer les enseignants pendant cinq ans post-bac avec des filières qui étaient diverses et variées. » Il s'agit d' « élever le niveau qualitatif de la formation des enseignants, mieux les préparer à l'exercice de leur métier », « de renforcer l'attractivité du métier » et « de répondre à la crise du recrutement ».

Il faut dire que l'enjeu est de taille : la rentrée 2023 s'était ainsi déroulée sous tension avec plus de 3 100 postes non pourvus aux concours, après un concours 2022 catastrophique avec quelque 4 000 postes vacants. La faute à une réforme Blanquer de 2021 imposant de passer les concours en fin de M2 (sous condition d'obtention de celui-ci) et non plus en M1 comme précédemment. Cette réforme avait contraint les futurs enseignants à valider un an de scolarité supplémentaire asséchant encore le vivier de candidats. C'est donc un aveu d'échec de plus des réformes mises en place par Jean-Michel Blanquer (recrutement, calendrier du bac, voie professionnelle) soutenues jusqu'au bout par le chef de l'État.

La dure réalité se rappelle au pouvoir : selon la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (DARES), 329 000 postes d'enseignants seront à pourvoir d'ici à 2030, mais seuls 261 000 jeunes sortis d'études débuteraient dans ce métier. Soit 68 000 postes potentiellement non pourvus. Alors que le taux de postes pourvus atteignait 94,9 % en 2021, puis 78,2 % en 2022, lors des concours de 2023, 84 % des postes de professeurs des écoles avaient trouvé preneur. Côté CAPES, les concours pour enseigner en collège et lycée, 82,4 % des postes avaient été pourvus en 2023, contre 77 % en 2022, mais 95,5 % en 2021.

Cette désaffection pour les concours enseignants remontent aux années 2000 et les différentes réformes n'ont pas su répondre à cette situation, bien au contraire. Le ministère a annoncé, mercredi 8 novembre, qu'il prolongeait la période d'inscription à tous les concours de recrutement d'enseignants, mais aussi de conseillers principaux d'éducation et de psychologues de

l'Éducation nationale jusqu'au 7 décembre « pour permettre à un maximum de candidats » de se manifester. Le ministère indique simplement que « les objectifs ne sont pas atteints » et il avait déjà dû prendre une décision semblable en novembre 2022 en raison du déficit de candidats. « Nous sommes en difficulté pour le recrutement des enseignants dans certaines académies où des personnels contractuels pour la rentrée prochaine » vont être recrutés, a reconnu Nicole Belloubet, le 9 mai. Pour surmonter cette crise, des propositions extrêmes ont été émises :

- pour la Cour des comptes, suppression définitive des concours pour « recruter des enseignants sur des contrats de moyen terme » ;
- le Conseil supérieur des programmes (CSP) propose leur remplacement par une liste d'aptitude ou leur réduction à des épreuves orales ;
- Pap Ndiaye répète que les nouveaux enseignants ne resteront pas plus de dix ans dans la carrière, alors que le prix du ticket d'entrée dans le métier est élevé et que l'importance des besoins est peu compatible avec un tel turnover.

Ce que démontre un sondage commandité par la Cour des comptes à l'institut IPSOS, sur un échantillon représentatif de 2 000 étudiants, c'est la fuite d'un métier dont les conditions de travail se dégradent profondément, qui n'est plus reconnu par la société et dont les attentes croissent paradoxalement. Sur 73 % des étudiants interrogés qui n'ont pas pour projet de devenir enseignants : 60 % évoquent « le niveau de salaire insuffisant », ex aequo avec « les conditions de travail/difficultés au quotidien », 55 % « le manque de reconnaissance » et 19 % « le niveau de diplôme exigé » trop élevé.

Le phénomène du « prof bashing » est désormais intégré dans les représentations des potentiels enseignants : 26 % des étudiants sondés par IPSOS qui ne trouvent pas le métier attractif citent « l'image véhiculée par les médias et l'opinion publique sur les enseignants ». Les continuels changements dans le recrutement et la formation des enseignants rebutent les candidats potentiels. Ceux-ci se détournent d'un métier mal payé, de plus en plus difficile et qui perd ses atouts (statut de fonctionnaire, autonomie professionnelle, garantie de l'emploi...).

Cette désaffection pour les métiers travaillant « sur et avec l'humain » se généralise dans la fonction publique en général. La seule réponse politique consiste à accélérer la politique de dérégulation qui, en aggravant les difficultés, repousse les éventuels postulants.

Du fait de ce cercle vicieux, un point de non retour n'a-t-il pas été atteint, non seulement pour le personnel enseignant mais aussi pour l'ensemble de la fonction publique ? □

Choc des savoirs : à l'école du tri social

Dès la rentrée 2024, le gouvernement Attal met en place les groupes de niveau au collège : il s'agirait de regrouper les élèves de sixième et de cinquième, en français et en mathématiques, dans des « groupes [...] constitués en fonction des besoins des élèves identifiés par les professeurs », selon l'arrêté du 15 mars 2024. La généralisation aux élèves de quatrième et troisième est prévue pour la rentrée 2025.

Dans ce texte, le ministère se garde bien d'écrire l'expression « groupe de niveau », mais il évite aussi soigneusement de donner des chiffres précis quant au groupe « le plus faible » : « Les groupes des élèves les plus en difficulté bénéficient d'effectifs réduits ».

Comme pour les unités localisées pour l'inclusion scolaire (Ulis) et les cours préparatoires à 12, ce seuil n'est au mieux qu'indicatif dans une note de service, mais il n'est jamais garanti. Pour tenter de calmer les oppositions à la réforme, le ministère indique aussi la **possibilité de rassembler les élèves dans leur classe de référence pendant une ou plusieurs périodes sans dépasser au total 10 semaines dans l'année en mathématiques et français, à titre dérogatoire bien sûr.**

Ce choc des savoirs s'accompagne d'un retour en force du redoublement.

Le ministère dit souhaiter sortir d'une doctrine du passage systématique en classe supérieure, le passage en classe supérieure se faisant « sous condition ». En cas de difficulté, l'élève se verra prescrire des stages de réussite, de l'accompagnement personnalisé, du tutorat... Un élève de cours préparatoire ne maîtrisant pas la lecture en fin d'année redoublera son année dans le cadre d'un parcours adapté (classe à deux niveaux, aménagements horaires). Si l'accord de la famille devra être recherché, l'équipe pédagogique sera décisionnaire.

À cela s'ajoute la labellisation des manuels, en principe dès la rentrée 2024 pour les classes de CP et CE1 et en 2025 pour les CE2, CM1 et CM2. Jusqu'à présent, la liberté pédagogique, affirmée en 1880 par le ministre Jules Ferry et le directeur de l'enseignement Ferdinand Buisson, restait en vigueur : « Cet examen en commun deviendra un des moyens les plus efficaces pour former

à l'esprit pédagogique des enseignants [...], pour les accoutumer [...] à prendre eux-mêmes l'initiative, la responsabilité et la direction des réformes dont leur enseignement est susceptible. » En labellisant les manuels, le ministère cherche à limiter les choix et les options pédagogiques. En agissant ainsi, il porte en creux le manque d'expertise des personnels pour choisir les supports les plus appropriés à leur classe. En 2016, la recherche « Lire-écrire au CP » avait pourtant montré que le choix des manuels avait moins d'importance dans les apprentissages des élèves que les savoir-faire des personnels enseignants.

S'appuyant sur les résultats du Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA) qui montreraient une tendance mondiale en chute, le gouvernement Attal cherche à justifier ses réformes. D'une part, la baisse des résultats des élèves français s'avérerait comparable à celle des autres pays. D'autre part, de nombreuses études pointeraient le système scolaire français comme étant l'un des plus inégalitaires : en mathématiques, les élèves des milieux les plus favorisés obtiennent un score supérieur de 113 points à celui de ceux issus des milieux les plus défavorisés, surreprésentés en filière professionnelle. Malgré les différentes études sur l'effet délétère de la ségrégation des élèves (l'OCDE elle-même condamne la pratique du redoublement et alerte sur la mise en place de groupes de niveau), la rue de Grenelle persiste et signe. Plus que lutter contre les inégalités, ces groupes les accentuent.

Le ministère porte une école encore plus ségrégative, qui ne répondra en rien aux difficultés réelles des élèves. Ce constat est à rapprocher de la politique du gouvernement en faveur de l'enseignement privé qui cultive l'entre-soi social. □

Texte
en
ligne

Jean-Louis Laville : « Pour sortir du capitalisme autoritaire, une alliance entre responsables publics et société civile s'impose »

Chasse aux pauvres, restriction des allocations-chômage, limitations des libertés associatives... De nombreux signes convergents pointent un raidissement du pouvoir, tandis que les idées portées par l'extrême droite creusent leur sillon à l'approche des élections européennes.

Le sociologue Jean-Louis Laville retrace la genèse des forces autoritaires à l'œuvre, et voit dans les mobilisations citoyennes qui se développent tous azimuts une voie de sortie de la crise, à condition qu'elles puissent être entendues des pouvoirs en place. Et que ces derniers inventent de nouvelles façons d'agir.

Lire la suite : https://www.alternatives-economiques.fr/jean-louis-laville-sortir-capitalisme-autoritaire-une-alliance-e/00111082?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=11052024&utm_campaign=quotidienne_abo

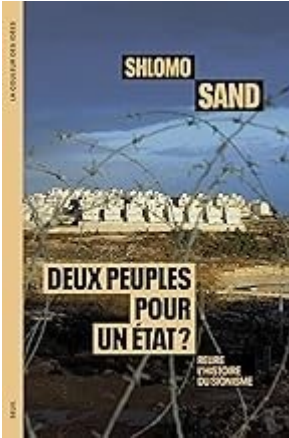
Texte
en
ligne

Le recul alarmant de la démocratie dans le monde

C'est une évolution inquiétante : le nombre de démocraties ne cesse de reculer dans le monde et 42 pays étaient en 2023 en train de devenir des autocraties, selon le rapport de l'institut indépendant *V-Dem*, sur lequel ont travaillé 4 200 chercheurs. [...] Et des partis, qui sapent les valeurs humanistes et démocratiques au profit de discours identitaires et autoritaristes, ont aujourd'hui le vent en poupe dans plusieurs régions du monde, notamment en Europe.

Lire la suite : https://www.alternatives-economiques.fr/benedicte-manier/recul-alarant-de-democratie-monde/00111098?utm_source=emailing&utm_medium=email&utm_content=14052024&utm_campaign=quotidienne_abo

Deux livres pour mieux comprendre ce qui se passe en Palestine.



Dans *Deux peuples pour un État ? Relire l'histoire du sionisme*, l'auteur, Shlomo Sand, grand historien israélien, nous invite à relire les propos des fondateurs réels du sionisme et mesurer à quel point ils sont loin de ceux tenus par les représentants actuels de ce courant politique.

Il en rappelle l'origine totalement indépendante de la religion juive, dont le clergé reste très réticent à la création d'un État qui pourrait empêcher le

retour de Yahvé, sauveur de l'humanité, dont c'est l'apanage. Le but de l'universitaire israélien est de démontrer que les deux peuples, israélien et palestinien, peuvent vivre dans le même État, à condition de respecter et de reconnaître les mêmes droits démocratiques, sociaux, civiques et égalitaires aux deux peuples de cet État qui pourrait être laïque. Son étude historique et chronologique des travaux des théoriciens hébreux du sionisme

montre que la construction d'un État réservé aux seuls juifs ne peut devenir qu'une impasse, compte tenu de la présence d'une communauté arabe aussi importante que celle des juifs sur le même territoire palestinien. Il s'appuie sur les travaux de Ascher Hirsch Ginsberg (1856-1927), dit Ahad Haam, qui met en garde ses compatriotes juifs contre les conséquences de la négation des droits des Palestiniens à un État démocratique, de Hannah Arendt (1906-1975), qui dénonce leur trop grande assurance en eux-mêmes, en passant par Léon Magnes (1877-1948) ou Martin Buber (1878-1965). La binationalité dans un seul État que ses penseurs conseillaient à ces deux peuples était la solution la plus raisonnable pour qu'ils vivent en paix. Malheureusement, les reculs des dirigeants de gauche israéliens devant l'intransigeance des leaders sionistes d'extrême droite aujourd'hui au pouvoir, amènent à une situation dont personne ne sait à quoi elle aboutira.

Shlomo Sand qui milite pour la construction d'un État binational démocratique et laïque en Palestine, craint désormais « une catastrophe » devant « un processus non maîtrisé » qui a commencé en Palestine.



Dans *Comment la Palestine fut perdue et pourquoi Israël n'a pas gagné*, Jean-Pierre Filiu, professeur à Sciences Po (Paris), a choisi une étude thématique des problèmes palestiniens survenus après l'apparition du sionisme au début du XIX^e siècle jusqu'au 7 octobre 2023.

Il sépare formellement son exposé des faits historiques et politiques en deux parties, la première consacrée uniquement à Israël, et la seconde

aux Palestiniens. Cette disjonction rend plus claire la compréhension des problèmes politiques particuliers au Moyen-Orient. Dans ce lieu de croisement de plusieurs civilisations, ces problèmes sont difficiles à démêler et sont, en ce début de XXI^e siècle, un risque de conflagration incontrôlable pour tout une partie de la planète.

Ainsi il peut décliner « les trois forces d'Israël », de la naissance du sionisme originellement chrétien et la déclaration Balfour (1917) à la pratique permanente du « fait accompli », ignorant les lois internationales, en passant par « le pluralisme de combat » unissant tous les acteurs politiques et militaires de cette nation pour assurer sa domination sur la « Terre promise » et au-delà.

Les Palestiniens, natifs de cette terre, ont dû s'opposer à ce peuple qui a bénéficié du soutien proclamé de l'empire britannique, de 1917 jusqu'en 1948, puis des États-Unis à partir de 1948 jusqu'à aujourd'hui. Exclues de toutes les tractations les concernant, ils se sont levés contre ceux qui, au mieux les ont ignorés, au pire les ont chassés de leurs terres. Ils font l'objet du second grand thème d'étude historique et politique de ce livre.

Contrairement aux Israéliens, ce qui les caractérise c'est leur désunion interne face aux colonisateurs qui se sont installés sur leur terre entourée de différents pays arabes. Les régimes politiques de ces derniers sont menacés par leur propre population. Aussi se servent-ils de la cause palestinienne pour asseoir leurs régimes politiques contestés. Cette division du monde arabe au Moyen-Orient se retrouve dans la résistance palestinienne et la mine de l'intérieur. Seul le leader palestinien Yasser Arafat (1929-2004) réussit à les unifier dans un seul mouvement, l'Organisation de libération de la Palestine (OLP) en 1969. Mais il ne parvient pas à s'émanciper totalement de la tutelle de ces différents pays arabes qui s'affrontent par clans palestiniens opposés. Ce dont profite l'État hébreux pour consolider ses victoires de 1967 et 1973. Il colonise les territoires conquis alors et en rétrocède une partie lors de traités de paix séparés (1979). L'apogée de cette faillite arabe culmine dans les interventions d'Israël au Liban. D'autres conflits surgissent dans les États arabes à la suite de l'affrontement Iran-Irak (1979) et l'invasion du Koweït par l'Irak (1990). Ni la diplomatie des États-Unis ni même leurs interventions militaires (Irak, Afghanistan) ne parviennent à rétablir un semblant de paix. L'Intifada, suite de révoltes populaires palestiniennes, ouvre la route aux très fragiles accords d'Oslo. Ces derniers aboutissent à la création d'une entité palestinienne, mal définie, administrée par une autorité palestinienne qui ne parvient pas à s'imposer et se divise entre le Fatah et le Hamas (2007). L'arrivée au pouvoir de dirigeants de l'extrême droite en Israël à partir de 2009 écarte toute solution de paix et maintient une colonisation des territoires conquis, malgré le retrait israélien de Gaza. C'est dans ces conditions qu'interviennent les événements du 7 octobre 2023 qui rallument la guerre en Palestine.

Ce sont tous ces épisodes que Jean-Pierre Filiu décrit, minutieusement, dans cette deuxième partie de son

livre. Au passage, il en profite pour souligner le « deux poids, deux mesures » de la diplomatie occidentale. Ayant condamné, « à juste raison », les agissements de l'armée russe en Ukraine en 2022, passibles de crime de guerre, et ceux du Hamas le 7 octobre 2023 en Israël, elle tait, voire justifie, ceux de l'armée israélienne à

l'égard des populations et des infrastructures gazaouies. Enfin l'auteur estime qu'il y a urgence à activer la mise en place d'une « solution à deux États dont les termes sont connus depuis deux décennies » pour ramener la paix dans cette partie du monde.

Ces deux ouvrages se complètent pour explorer et approfondir la connaissance des événements tragiques qui se déroulent dans cette région orientale qui fut à l'origine de notre civilisation.

Néanmoins, décrivant les mêmes réalités et semblant d'accord sur la qualification à leur donner, les deux auteurs divergent sur la solution politique à leur donner. Nous pouvons donc mesurer notre responsabilité à promouvoir une solution politique laïque, en Palestine, qui semble être la seule raisonnable. □



Vers une Europe bunker

Mercredi 10 avril 2024, le Parlement européen a validé le Pacte européen sur la migration et l'asile. Ce pacte se compose d'une dizaine de règlements et de directives déjà validés par les États membres. Son but de ce pacte est de trouver des règles communes quant à l'accueil des étrangers non européens. Les discussions sur ce pacte ont commencé en 2020.

Il s'agit d'accélérer les procédures des demandes d'asile aux frontières, l'enregistrement et le filtrage (y compris par des examens de santé). Les États auront 6 semaines pour traiter les demandes d'asile. Si celles-ci devaient être refusées, ils pourraient renvoyer les demandeurs dans un délai de 6 à 10 semaines. En cas de hausse soudaine de la pression migratoire, des mécanismes de solidarité entre États membres seraient activés afin de soulager les pays en première ligne.

Quelque 161 ONG de défense des droits humains ou d'aide aux réfugiés, ainsi que des spécialistes travaillant sur le sujet, appelaient au rejet du texte, mettant en avant les conséquences dévastatrices sur le droit à la protection internationale dans l'Union européenne et les abus que ce pacte entraînerait :

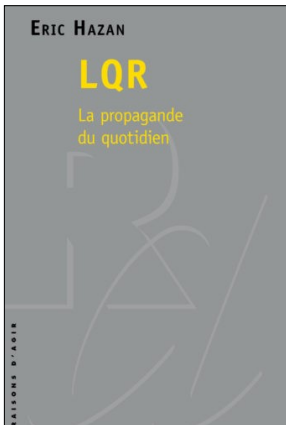
- détention de facto aux frontières sans aucune exemption même pour des familles avec enfants de tous âges ;
- procédures accélérées et inférieures aux normes jusqu'ici admises pour évaluer les demandes d'asile, et accent mis sur les procédures de retour avec des garanties réduites ;
- procédures aux frontières pour les demandeurs d'asile ; ceux-ci, en raison de la "legal fiction of non-entry", ne seraient pas considérés comme se trouvant sur le territoire de l'UE, ce qui entraînerait une diminution des garanties de protection et augmenterait le risque de violations des droits de l'homme et de refoulements aux frontières ;
- enfants non accompagnés soumis à des procédures frontalières et placés en détention lorsque les autorités nationales les considéreraient comme un "danger pour la sécurité nationale ou l'ordre public" ;
- élargissement du principe du "pays tiers sûr", pour lequel les demandeurs d'asile seraient déclarés irrecevables et de plus en plus souvent expulsés vers des pays extérieurs à l'UE accroissant le risque de refoulement ;

- utilisation accrue des technologies de surveillance à tous les stades des procédures d'immigration et d'asile, déploiement de ces technologies aux frontières et dans les centres de détention, déploiement de systèmes d'identification biométriques pour tracer les mouvements des personnes et pour renforcer le contrôle des migrants sans papiers ;
- collecte de masses des données personnelles des personnes et échange de celles-ci entre les forces de police à travers l'UE.

La société civile et des ONG de droits de l'homme ont régulièrement fait état de violations systématiques des droits fondamentaux des personnes en quête de sécurité, en leur refusant l'accès aux abris, aux services et à l'asile et en recourant à des refoulements en masse. De plus, nombre de politiques nationales cherchent à criminaliser l'aide aux réfugiés et migrants. Le pacte ne fait rien pour remédier à la situation faite à ceux-ci, ni pour soutenir les États membres qui reçoivent un grand nombre d'arrivées aux frontières extérieures. Le principe du premier pays d'entrée est maintenu, il n'y aura pas de relocalisation obligatoire des personnes sauvées qui aurait pu apporter des solutions humaines et durables grâce à la répartition proportionnelle des demandeurs d'asile dans toute l'Europe. Les États membres sans frontières extérieures de l'UE peuvent toujours éviter le partage des responsabilités en finançant la fortification des frontières dans les États membres frontaliers ou en finançant des projets douteux dans des pays non membres de l'UE.

En l'absence de voies d'accès sûres et régulières, les personnes en quête de sécurité sont contraintes d'emprunter des itinéraires de plus en plus dangereux, ce qui fait de 2023 l'année la plus meurtrière depuis 2015. Rien qu'en Méditerranée, plus de 2 500 personnes ont été déclarées mortes ou disparues. Le pacte n'aborde pas cette question, mais au contraire continue à renforcer la chimère d'une forteresse Europe. □

LQR : La propagande au quotidien (Éric Hazan, Raisons d'agir, 2006)



Il convient de présenter l'auteur, ce qui n'est pas inutile au regard des critiques qui seront portées contre ce livre (cf. infra). Éric Hazan a succédé à son père à la tête des Éditions Hazan, une des maisons de référence s'agissant des livres d'art. Puis il a fondé La Fabrique au sein de laquelle il a publié... Houria Boutelja. Auparavant, après avoir milité auprès du FLN, il avait été chirurgien cardiovasculaire.

Le livre

LQR donc. Derrière ce sigle, *Linguae Quintae Respublicae* – la langue de la V^e République. La référence à la LTI, la *Linguae Tertii Imperii* – la langue du III^e Reich - essai, en 1947, de Victor Klemperer - qui se présentait comme philologue - dénonçant la manipulation du langage par les nazis. Hazan revendique cette filiation allant jusqu'à rendre hommage à Klemperer. Pour autant, Hazan avertit : il n'est « ni linguiste ni philologue » et n'a pas entendu s'inscrire dans une démarche scientifique. Pour autant, il fait référence à Platon et à Flaubert. LQR est un petit livre, format Que sais-je.

Comme son titre l'indique, LQR est inséparable de la naissance de la V^e République, à tout le moins les années 60. C'est l'époque de la mutation du capitalisme français sous de Gaulle (1959-1969), puis Pompidou (1969-1974), la France étant débarrassée de cette gangrène qu'était la guerre d'Algérie (1954-1962). Pour autant, le développement de cette « novlangue » - terme repris par Hazan en référence à Orwell (*1984, La ferme des animaux*) - va se poursuivre jusqu'à atteindre son acmé au cours des années 1990 où elle deviendra l'expression de la propagande du « néolibéralisme » (on ne dira plus « capitalisme »).

Concrètement, qu'est donc cette LQR ?

C'est le recours à des mots ou des expressions qui ont pour objet de cacher la violence des termes que le commun des mortels (« ceux qui ne sont rien », dira plus tard un autre président de la République) seraient tentés d'utiliser. Ou encore, pour endormir leur esprit critique.

Ainsi,

Question (il y a plusieurs réponses possibles éventuellement contradictoires) est devenu *problème* (il n'a qu'une solution) ; *expérience* est devenu *expertise* (avec l'autorité des... experts) ; *licenciement collectif* est devenu *plan social* ; *réflexion* est devenu *solution* (qui sera donc nécessairement adoptée) ; *syndicats* est devenu *partenaires sociaux* ; *résultat net* est devenu retour *sur investissement* ; *caste dominante* est devenu *élites* ; *les gens* sont devenu *la société civile* ; *les cités* sont devenues *les quartiers* ; *surveillance policière* est devenu *veille technique et sociale dans les quartiers* ; la *politique* est devenu la *gouvernance*. Etc. La liste est longue.

La LQR n'exclut pas la contradiction : la valorisation de la démocratie représentative voisine avec l'exaltation des vertus de la société civile.

Elle n'est pas l'apanage des autorités. Les médias en abusent largement soit pour les commentaires politiques soit à l'occasion de faits divers : il faut « éradiquer la racaille » (pour reprendre le bon mot d'un autre président de la République).

La LQR, c'est aussi la modernité qui s'affirme comme étant la fille (illégitime ? abusive en tous cas) de la rationalité des Lumières : qui s'accroche aux « droits acquis » est en plein obscurantisme. Qui de plus moderne que les entrepreneurs ? L'entreprise, selon le MEDEF, c'est une contribution intellectuelle (sic) et éthique (re-sic) à l'élaboration de ces valeurs que sont le travail, l'innovation, la formation, etc.

Trivialement, c'est aussi l'art de noyer le poisson. Ainsi, en 2004, au cours d'une vague de froid, les milliers de personnes qui dorment dans la rue trouvent là l'occasion de... « s'enrichir de leur différence », sans doute en pleine « convivialité », autre tarte à la crème de la LQR. Pour résumer, elle a pour fonction d'escamoter les conflits politiques et sociaux en procédant à une « euphémisation » du réel, à un « essorage sémantique » de la langue politique et au recours au... déni freudien.

La réception du livre

Disons-le tout de suite, le 15 avril 2006, le quotidien *Le Monde* qualifie le livre de « caricature » tant il « dérape, victime d'un goût immodéré pour les listes de proscriptions (comprendre les dénonciations *ad hominem*), typique de bien des ouvrages de cette collection lancée par Pierre Bourdieu et ses proches ». C'est quelque peu malveillant, dès lors que le sociologue Bourdieu est mis sur le même plan qu'Hazan qui, faut-il le rappeler, ne s'est pas inscrit dans une démarche scientifique. Et puis, *Le Monde* serait-il mauvais joueur ? Le fait est qu'Hazan fait plusieurs fois référence au « quotidien de référence » et notamment à son dirigeant, Jean-Marie Colombani, qui n'est pas étranger à une certaine évolution (c'est presque de la novlangue) dudit quotidien.

Le 25 avril 2006, le site Acrimed reconnaît que *LQR* n'est pas exempt de critiques (sur lesquelles il ne s'étend pas). Pour autant, sa critique porte sur la... critique du *Monde* visée plus haut. Ainsi le quotidien ne se serait pas livré à une « critique de la caricature » (que représenterait LQR), mais ni plus ni moins à une « caricature de la critique ». En effet, la critique considérée ne repose sur aucune illustration précise (notamment les listes de proscription visées plus haut). Pire : *Le Monde* a sciemment déformé les propos d'Hazan. Pourquoi ? Parce que *Le Monde* ne supporterait pas la critique des valeurs qu'il défend ; par suite, il se livre à une véritable mise en pièce des ouvrages qui lui déplaisent. Pour le sociologue Thierry Tirbois, sur le site OpenEditions (consulté le 23/02/2024), le bilan est globalement négatif dès lors que l'auteur a recouru à « des procédés spécieux », s'est enfermé dans le subjectivisme, a méconnu l'évolution du capitalisme, s'est enfermé dans la provocation, et a recouru trop souvent à l'euphémisme (revendiqué par Hazan), s'apparentant par là-même aux nazis (mais oui !) qui dissimulaient leurs crimes par le langage. Ainsi, « la solution finale » pour l'extermina-

tion des Juifs d'Europe. Enfin, la méthode de l'association d'idées, également revendiquée par Hazan, débouche sur le billet d'humeur, le pamphlet, mais en aucun cas sur un travail à valeur scientifique.

Bref, *LQR* est purement idéologique.

En revanche, en août 2006, *Le Monde diplomatique*, par la « voix » de François Brune - professeur de lettres mais issu d'HEC -, est enthousiaste tant au plan de l'écri-

ture (« *un style dense et précis* ») que sur le fond de l'analyse : la LQR a pour objet de faire taire la critique chez ceux *qui pourraient s'opposer au nouvel ordre néolibéral*. Or, « *on ne combat pas les maîtres en se laissant gagner par leur langage* ».

Bref, quand même un livre qui nous invite au recul et n'est donc pas futile. □

Science, management et politique ne font pas bon mélange

C'est pourtant ce mélange que fait la revue *Sciences et Avenir La Recherche* dans son numéro de février 2024.

Challenges, une publication dédiée à l'innovation managériale, y insère son propre dossier intitulé « Nucléaire : la solution des petites centrales ». Les deux revues appartiennent au même groupe de presse.

Le pouvoir politique a décidé d'appuyer l'industrie nucléaire ; des entrepreneurs et des financiers sont fortement intéressés. Les pressions sont donc fortes pour imposer ces conceptions.

Évidemment *Challenges* est dans son rôle quand elle promeut des projets technologiques et financiers. **Ce qui est dérangeant c'est la confusion que produit l'intrication des domaines. La science ne doit être soumise qu'à la raison et à l'exigence de preuve.**

Après un examen succinct de ce dossier « Nucléaire : la solution des petites centrales », nous reviendrons sur la question de la confiance en la science.

L'industrie nucléaire avait perdu de son prestige avec la catastrophe de Fukushima. Le changement climatique qui s'emballe et la guerre en Ukraine qui pose des problèmes d'approvisionnement énergétique lui redonnent de l'attrait.

Cette forme d'énergie est à nouveau présentée comme la panacée à la fois avec des arguments environnementaux (moins de rejets de gaz à effet de serre), politiques (indépendance nationale, réindustrialisation) et économiques (prix de revient, emploi).

Les grosses structures anciennes de type EPR sont loin d'être abandonnées, mais de futures petites installations sont maintenant sur le devant de la scène : les mini-réacteurs ou SMR (Small Modular Reactor). Ces réacteurs de petite taille sont modulables, c'est-à-dire susceptibles d'être assemblés selon les besoins, un peu à la manière des jeux de Lego.

Certains concepteurs ont choisi de miniaturiser la technologie équipant les grandes centrales, d'autres parient sur des innovations prometteuses comme les neutrons rapides ou les sels fondus. La volonté affichée est de placer ces réacteurs de taille réduite au plus près des clients, en particulier pour la fourniture de chaleur à certaines industries ou à des collectivités.

Les travaux sont menés grâce à des financements privés ou à des aides d'État. Par exemple un milliard d'euros est accordé au petit nucléaire dans le cadre du plan France 2030. Des start-up se sont créées pour la recherche dans ce domaine dont Nuward, la filiale d'EDF. Les USA et la Chine financent très massivement les recherches de ce secteur.

Pour l'instant ces technologies sont inabouties aussi bien du point de vue de l'efficacité que de la sécurité. À l'étranger, la Chine ferait fonctionner quatre SMR dont on sait peu de choses et la Russie dispose d'une station

flottante qui fournit de l'énergie à une région isolée de la Sibérie.

Pour les pouvoirs publics, les industriels et les start-up, le problème le plus préoccupant est celui de l'acceptabilité sociale. Comment les citoyens accepteront-ils l'installation de centrales nucléaires à proximité de leur habitation ?

Les décideurs innovateurs pensent développer la pédagogie. Ils parient également que la rareté et la cherté des énergies contribueront à convaincre (une pédagogie directive en quelque sorte).

Alors, comment assurer la confiance ?

La science peut-elle étudier la science ?

On a constaté une importante défiance à l'encontre des résultats de la recherche lors de la pandémie de Covid 19 ou à l'occasion de la publication des rapports du GIEC sur le réchauffement climatique mais si l'on se fie à des enquêtes récentes comme celles du Centre de recherches politiques de Sciences Po (CEVIPOF) en 2021, la confiance envers la science et les scientifiques reste relativement élevée à plus de 75 %.

Interrogée par *Sciences et Avenir* (n°216 janvier mars 2024) la directrice de l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS) traite de la défiance à l'endroit de la parole scientifique. Cette défiance peut venir de jugements extérieurs à la science : mauvaise compréhension, complexité, peur des techniques jugées dangereuses (nucléaire, IA). La recherche peut également être mise en cause pour des problèmes internes : influence supposée des lobbys, cas de fraudes réelles ayant des conséquences graves, ainsi qu'une vaste zone grise de pratiques discutables. Le fait d'être obligé de publier beaucoup pour faire carrière peut expliquer des entorses à l'honnêteté.

On dispose de peu de données pour mesurer la fraude.

Une enquête, menée de manière anonyme auprès de chercheurs aux Pays-Bas et publiée en 2022 dans la revue *Plos One*, donne une première idée : sur près de 7 000 chercheurs sondés, 8 % ont reconnu avoir fabriqué ou falsifié des données au cours des trois dernières années.

Aujourd'hui cependant, les institutions scientifiques s'engagent dans une évaluation plus qualitative de la recherche. Une impulsion politique s'est amorcée sur la question de l'intégrité des chercheurs.

Après un rapport en 2016 de Pierre Corvol de l'Académie des sciences, est créé en 2017 l'Office français de l'intégrité scientifique (OFIS). Actuellement chaque établissement de recherche a l'obligation de compter une personne référente pour le respect de la déontologie et la France a institué un serment des doctorants.

Souhaitons que cette prise de conscience soit suivie d'effets. □

Vie du CREAL76

Le CREAL76 a participé ou était représenté à diverses manifestations de rue...

- le 8 mars 2024 à Rouen pour la *Journée internationale de lutte pour les droits des femmes* et y a distribué un tract. [Lire le tract](#)
- le 19 mars 2024 à Rouen contre le projet de réforme des collèges dit *Choc des savoirs*. Le bulletin *Combat laïque* y a été distribué.
- le 26 mars à l'appel de plusieurs fédérations de retraités [Lire l'appel](#)



- le 7 avril 2024 à la pose des derniers « pavés de mémoire » dans la Métropole Rouen Normandie en hommage aux « familles avec enfants » déportées en janvier 1943 et assassinées dans les camps de concentration. (voir article page 22).
- le 1er mai pour la Fête des travailleur.es et y a distribué le bulletin spécial *Combat laïque* [Lire le bulletin spécial](#)
- le 18 mai au rassemblement devant l'Hôtel de Ville de Rouen contre l'antisémitisme à l'appel du maire de la Ville pour apporter son soutien à la population de Rouen suite à la tentative d'incendie de la synagogue de Rouen. [Lire le communiqué du CREAL](#)



Le CREAL76 a organisé dans le cadre du programme Rouen donne des Elles une conférence-débat...

- le 16 mars 2024 devant une centaine de personnes réunies dans l'auditorium de la bibliothèque Simone-de-Beauvoir, Laure Daussy, journaliste d'investigation et reporter à *Charlie-Hebdo*, a présenté son ouvrage *La Réputation : enquête sur la fabrique des « filles faciles »*. [Voir la video](#)



Le CREAL76 a participé à une conférence de presse...

- 27 mars sur le développement de l'enseignement privé supérieur

Le CREAL76 a participé ...

- à l'initiative d'un collectif de 26 organisations, une réunion publique sur le développement de l'enseignement supérieur privé dans l'agglomération rouennaise s'est tenue le 16 avril à la maison de l'université de Mont-Saint-Aignan.

[Lire l'exposé](#)



Le CREAL76 a signé ...

- le 10 mai 2024 le communiqué du Collectif laïque national demandant la levée définitive de la condamnation à mort du rappeur iranien Toomaj Salehi pour « corruption sur terre ». [Lire le communiqué du CLN](#)

Le CREAL76 était présent ...

- le 13 mars à Rouen à la journée de clôture de Rouen donne des Elles.
- le 6 avril 2024 à l'assemblée générale départementale 76 des Délégués départementaux de l'éducation nationale (DDEN) où un communiqué a été lu.
- le 21 mai à Rouen, à la Halle aux Toiles de Rouen pour la conférence-débat organisée par les États généraux des migrations (EGM) sur le thème « Enjeux et défis des migrations internationales » avec Bertrand Badie et Anne-Claire Defossez..

Notre site Internet : www.creal76.fr



- Sur notre site, les rubriques « Lu, vu, entendu » et « Agenda » vous sont ouvertes : adressez vos propositions en utilisant le [formulaire](#).
- Régulièrement un billet ou un communiqué vous y attend.
- Envoyez-nous vos remarques, propositions, suggestions : utilisez le formulaire ["Écrivez-nous"](#).
- Diffusez l'adresse www.creal76.fr auprès de vos ami-e-s et [inscrivez-vous \(vous et vos ami-e-s\) à la newsletter](#)

« Les écrits de Coubertin [...] supposent tous une dépolitisation sportive de l'univers [...] C'est-à-dire la fin de la lutte des classes. La réalité historique est devenue a-dialectique et la mythologie sportive est ainsi porteuse d'une insignifiance politique des choses et des actes humains. Le devenir de l'humanité est transmué en devenir des records. La bourgeoisie n'est plus condamnée car à sa place ce sont les records qui le sont. »

Michel Beaulieu (1981), préface à *Le mythe du sport* de Jean-Marie Brohm.

Derniers pavés de mémoire scellés à Bihorel et Bois-Guillaume dans la métropole de Rouen Normandie

Depuis 2019, l'association Pavés de mémoire Rouen Métropole met en œuvre un projet mémoriel, pédagogique et citoyen dont le but est d'honorer la mémoire des victimes du nazisme et du régime de Vichy, dans le cadre d'un partenariat avec des établissements scolaires et par la pose, dans l'espace public, de pavés de mémoire créés par l'artiste allemand Günter Demnig.

Ce projet mené en cinq phases, a connu son aboutissement ce 7 avril par la pose des 11 derniers pavés. Pour cette occasion l'artiste est venu d'Allemagne afin de les sceller lui-même.

À Bihorel, ce sont six pavés qui ont été posés rue de la Libération devant le dernier domicile de la famille Levy, composée des parents, de leurs trois enfants de 11 ans, 7 ans et 2 ans et de leur grand-père, tous déportés et assassinés à Auschwitz. Les élèves du club Histoire du collège Jules-Michelet impliqués dans le projet ont présenté les membres de cette famille française recensée comme « juive », qui habitaient là, dans cette rue tranquille - qui s'appelait alors rue Philippe-Pétain - quand ils furent arrêtés par la police française sur ordre des autorités allemandes dans la nuit du 15 au 16 janvier 1943.

Un moment particulièrement émouvant de cette cérémonie fut la prise de parole d'une parente de la famille, une dame à présent âgée, du même âge que ses cousins et cousines déportés et assassinés alors qu'ils étaient de jeunes enfants. Dans une longue allocution citant Rosenweig, Stella Baruk, Françoise Dolto et Hannah Arendt, elle montra à quel point la destruction de cette famille avait lésé aussi toute leur parentèle et leurs descendants en les privant de « *tout un maillage affectif, culturel, émotionnel, de paroles, d'apprentissages*¹ ».

La cérémonie s'est déroulée selon le rituel habituel² et s'est achevée sur une note musicale, un solo interprété à la flûte traversière par une des collégiennes présentes.



Le scellement des pavés par l'artiste Günter Demnig

Quelques instants plus tard, c'est à Bois-Guillaume que Günter Demnig a posé cinq autres pavés.

Pour célébrer la clôture de cette longue réalisation, outre les élus locaux, toutes les autorités institutionnelles étaient représentées (État, Région, Métropole, Département, Rectorat) qui déposèrent des gerbes auprès des pavés. Le rabbin de Rouen était également présent ainsi que des amis de la famille venus spécialement d'Israël.

Ces pavés posés rue du Commandant-Dubois, honorent la mémoire de la famille Erdelyi, arrivée en France en 1929 et venue de Chisinau (Empire russe actuellement capitale de Moldavie) pour l'une et de Boghis (Hongrie et actuellement Roumanie) pour l'autre.

Les trois petites filles de la famille, âgées de 5, 3 et 2 ans au moment de leur arrestation, nées à Mont-Saint-Aignan entre 1938 et 1941, étaient de nationalité française.

Les élèves du collège Léonard-de-Vinci de Bois-Guillaume ont écrit et lu les biographies des membres de cette famille en imaginant leur vie à partir d'une photographie prise dans le jardin de la maison devant laquelle la cérémonie se déroulait³. Seul le père a survécu à l'enfer des

camps, employé à divers travaux forcés en raison de ses compétences techniques d'électricien. La mère et les petites filles ont été gazées et assassinées à Birkenau peu après leur arrivée à Auschwitz. De retour à Rouen en mai 1945, George Erdelyi a déposé plainte dès le mois de juillet afin de témoigner et de décrire l'horreur des camps d'extermination. Son témoignage a été retrouvé récemment et par hasard aux Archives départementales de Seine-Maritime⁴. Il reprit sa vie d'homme libre, mais meurtri, à Rouen où il est décédé en 1979.

À l'issue de la cérémonie, les élèves du collège Léonard-de-Vinci présentèrent dans une salle communale l'œuvre d'art qu'ils ont créée, inspirée de celle de Günter Demnig, pour honorer les victimes de la Shoah.

Lors de son discours de Bihorel, la présidente de l'association Pavés de mémoire métropole Rouen, conclut que « *ces pavés de mémoire sont [...] un témoignage de l'inhumanité la plus insoutenable* » et elle termine en rappelant que « *se souvenir du passé est essentiel pour combattre aujourd'hui l'antisémitisme et le racisme et toutes formes d'atteinte à la démocratie, dans ce monde où la résurgence des discours de haine ne cesse de nous inquiéter* ».

Le lendemain, c'est dans le département de l'Eure, à Bernay et Pont-Audemer que Günter Demnig a posé d'autres pavés. □

Références :

¹ L'allocution de Mary-José Rotman : <https://www.bihorel.fr/actualites/paves-de-memoire-emotion-a-bihorel/>

² voir les articles dans *Combat laïque* n° 82 page 15, n°86 page 15 et n°89 page 15.

³ <https://www.ville-bois-guillaume.fr/ceremonie-paves-de-memoire-pose-de-stolpersteine-par-lartiste-gunter-demnig/>

⁴ <https://www.archivesdepartementales76.net/documents-du-mois/liste/n:260>



Combat laïque a décidé d'attribuer un coup de chapeau à

Toomaj Salehi

rappeur iranien condamné à mort par les mollahs dont il est un infatigable dénonciateur

Très populaire pour ses critiques ouvertes de la dictature, Toomaj Salehi a été plusieurs fois arrêté et emprisonné.

Libéré le 19 novembre 2023, il a dénoncé avec courage la corruption de la justice et les tortures subies, ce qui lui a valu une nouvelle arrestation le 30 novembre, suivie de sa condamnation à la peine capitale. Ce verdict, qui s'inscrit dans un contexte de répression renforcée, a suscité de vives réactions. Sur proposition du CREAL, le Collectif laïque national a publié un communiqué¹ dans lequel il s'associe à la demande d'un collectif pour « faire lever définitivement la condamnation à mort de Toomaj Salehi et celle des autres prisonniers condamnés au même titre, et pour obtenir leur libération² ».

Arrêté une première fois le 12 septembre 2021, sous l'accusation de « diffusion de propagande contre l'État », puis libéré sous caution, il sera condamné à six mois de prison et à une amende.

Un an plus tard, il est au cœur de la révolte « **Femme, vie, liberté** » et il crée la chanson *Battlefield*, dans le clip duquel il diffuse des images des manifestations en marge desquelles plus de 500 Iranien.nes ont été tué.es et près de 20 000 personnes arrêtées. Le 28 octobre 2022, dans une interview à la chaîne canadienne CBC, il déclare : « *Nous avons affaire à une mafia prête à tuer la nation tout entière pour garder le pouvoir, l'argent et les armes.* »

Deux jours plus tard, il est à nouveau arrêté. Emprisonné à Ispahan, il est torturé et entame une grève de la faim. En juillet 2023, il est condamné à six ans et trois mois de prison pour « incitation à la sédition », avec interdiction de pratiquer la musique. Libéré sous caution le 18 novembre, il déclare sur son compte Instagram : « *Je pensais que la situation la plus triste pour une personne était d'être seule sous la torture, maintenant je comprends qu'être seul à être libéré tandis que les autres sont toujours en prison, est encore plus amer.* » Après avoir témoigné dans une vidéo sur YouTube de la torture qu'il a subie, il est à nouveau arrêté le 30 novembre. En janvier, le rappeur se joint à une nouvelle grève de la faim, entamée par Narges Mohammadi, détenue à la prison d'Evin et prix Nobel de la paix 2023. Le mouvement est suivi par des dizaines de militant.es emprisonné.es pour protester contre les exécutions, toujours plus nombreuses. Le 24 avril, le journal conservateur, *Hamshahri*, organe de la municipalité de Téhéran, annonce la condamnation de Toomaj Salehi « *à la peine de mort et à des peines supplémentaires pour corruption sur terre* ».

Le régime cherche à profiter des tensions avec Israël pour rétablir une autorité écornée par le mouvement « **Femme, Vie, Liberté** ». La redoutable police des mœurs est de retour dans les rues pour traquer les femmes et les mesures répressives contre les militant.es sont renforcées.

Une répression dont le président Ebrahim Raïssi, mort le 19 mai dans un accident d'hélicoptère, était un des principaux rouages. Réputé sans pitié, il était surnommé le



« boucher de Téhéran » pour avoir ordonné en 1988 l'exécution de milliers d'opposants dans les prisons iraniennes. Tout le monde ne pleure donc pas la mort du chef d'État et, malgré les mises en garde de la police iranienne, certains ont au contraire exprimé leur joie avec humour sur les réseaux sociaux : « *Mon Dieu, nous voulions dire autre chose par la "chute des mollahs" mais merci encore.* » Dans la ville natale de Masha Amini, un feu d'artifice a même été tiré.

Toomaj Salehi est loin d'être le seul artiste à être persécuté en Iran. Rappelons que le 1^{er} mars, **Shervin Hajipour**, auteur de l'hymne *Barayé*, a été condamné à plus de trois ans de prison. Et, début mai, le cinéaste **Mohammad Rasoulof** a dû se résoudre à quitter clandestinement l'Iran, à pied par les montagnes, pour échapper à l'exécution d'une peine de huit ans de prison assortie de coups de fouet pour « *collusion contre la sécurité nationale* ». Passé par l'Allemagne, où il devrait obtenir asile, il a pu venir présenter à Cannes son dernier film *Les Graines du figuier sauvage*, métaphore de la situation de son pays et « *manifeste pour la liberté* », qui a obtenu un prix spécial du jury.

Il faut saluer le courage de ces artistes dont les œuvres sont un formidable vecteur de résistance et plus que jamais, soutenir toutes les personnes qui continuent à porter au péril de leur vie les valeurs universalistes de liberté et d'égalité des femmes et des hommes. □

Sources : *Courrier International, Libération*

¹ <http://www.creal76.fr/medias/files/communique-iran-toomaj-salehi-condamne-a-mort.pdf>

² https://www.lemonde.fr/idees/article/2024/04/30/monsieur-macron-nous-vous-demandons-d-agir-par-tous-les-moyens-politiques-et-diplomatiques-pour-faire-lever-la-peine-de-mort-du-rappeur-toomaj-salehi-prononcee-par-la-republique-islamique-d-iran_6230804_3232.html

Guillaume
**La chronique
 de Rahan**
 LECOINTRE

Rahan est-il venu en Normandie ?

La grande question !

Comme la Normandie a changé plusieurs fois de visage au cours de la Préhistoire, cette question en amène une seconde : quand Rahan vivait-il ?

À son époque, nulle agriculture, nul élevage. Nous sommes avant le néolithique. En revanche, il y a déjà des pointes de projectiles, des propulseurs, des harpons et surtout le fameux coutelas d'ivoire, et donc des outils en os, bois de cervidés et autres matières animales. En outre, l'art pariétal existe.

Nous sommes donc au Paléolithique supérieur, compris entre - 45 000 ans et - 11 700 ans. Cela correspond respectivement à la date d'arrivée de *Homo sapiens* en Europe et la fin de la dernière glaciation. Cette question peut sembler superflue quand on sait que, dans certains épisodes, les auteurs de *Rahan* n'ont pas hésité à dessiner des gros dinosaures ou des ptérosaures, dont la science date la disparition il y a 66 millions d'années. Ce qui montre que le romanesque l'emportait largement sur l'exactitude chronologique. Quand j'étais gamin, voir des dinosaures dans certains épisodes me décevait. Pour vivre l'histoire avec Rahan, j'avais besoin que celle-ci fut crédible.

Mais revenons à nos mammouths. Pour savoir si Rahan est venu visiter la Normandie, il faut considérer les paysages variés dans lesquels il a évolué lors de ses pérégrinations. C'est que Rahan est un sacré globe-trotter ! On peut le trouver dans les lagons du Pacifique, dans la forêt tropicale, dans la forêt tempérée, dans le désert, dans la toundra (ce qui est plus rare, mais c'est ce qui va nous intéresser). Pour ce qui concerne la Normandie du Paléolithique supérieur, celle-ci subit les rigueurs de glaciation dite de Würm, qui dura entre - 80 000 ans et - 11 700 ans. Rahan ne rencontre pas de néandertaliens, dont la présence est pourtant attestée en Normandie. Comme ceux-ci ont disparu vers - 35 000 ans, Rahan est donc venu plus probablement lors de la phase dite « Würm IV » entre - 30 000 ans et - 11 700 ans, ce qui le situe lors du dernier maximum glaciaire.

La Normandie ne ressemble alors pas à celle que nous imaginons, couverte de forêts tempérées. C'est une Normandie de toundra. Le froid hivernal est intense, l'air est sec, car l'humidité reste pour une large part bloquée dans le sol. La végétation consiste en une herbe rase ainsi qu'un important couvert de lichens et de mousses, clairsemé d'arbustes et arbrisseaux (bruyères, myrtilles), voire même de quelques bouleaux, saules, peupliers. La calotte glaciaire boréale démarre un peu au nord de Londres. Durant les hivers, la température peut facilement descendre à - 40°C.

Précisons qu'à l'époque, la côte atlantique européenne à la latitude de la Manche est décalée d'environ 200 kilomètres au large, car le niveau des océans est bien plus bas, à - 120 mètres par rapport au niveau actuel. La Manche n'est donc pas un bras de mer, mais une prairie steppique traversée par un fleuve nommé le « fleuve



Manche » (dont la Seine n'est alors qu'un affluent), où broutent les mammouths, bisons et rhinocéros laineux. Encore aujourd'hui les pêcheurs remontent du fond de la Manche des dents de mammouths et des cornes de bisons. Si Rahan avait poussé la promenade plus au nord encore, il aurait eu ce fleuve à traverser.

Lors du dernier maximum glaciaire, la rigueur du climat a provoqué la rétraction des aires de répartition humaine vers le sud de l'Europe. Si Rahan est venu là, Néandertal ayant déjà disparu, il n'y a pas grand monde en Normandie ! Les quelques populations humaines restantes sont des nomades qui suivent les troupeaux à travers la toundra à l'industrie lithique dite du « gravettien ». On chasse le renne, le mammouth, le cheval, le cerf, les lièvres arctiques, l'antilope Saïga, le bison, mais aussi les prédateurs comme le renard, le loup, le blaireau, la hyène. Les humains côtiers se nourrissent de phoques. C'est vraiment la latitude la plus nordique que Rahan aurait pu atteindre ! C'est un peu comme si nous nous retrouvions au Groënland, à quelques centaines de kilomètres du pied du glacier ! Parmi les aventures de Rahan, dans l'un des tout premiers épisodes, on le voit dans une contrée froide et inhospitalière. Il était dans le 76 ! □